



# Protection Aménagement

Lège Cap-Ferret

courriel : [contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr) - site : <https://PALCF.fr>

## Bureau

### Président

MAZODIER Jean  
Commission Forêt

### Vice-Président

DUMAS Jean-Marc  
Commission Terre

### Vice-Président

LEMERCIER Philippe  
Commission Mer

### Trésorière

AUBIER Catherine

### Trésorier adjoint

NADÉ Thiéry  
Commission Communication

### Secrétaire général

DUCASSE Patrick

### Secrétaire Adjoint

BOUILLEAU Patrick

CHENE Hannah

Commission jeunes

SOL Vincent

Juridique

## Conseil d'administration

AUBIER Catherine

BERGER Hélène

BOUGAULT Hubert

BOUILLEAU Patrick

CHENE Hannah

CHENE-MAURIN Marie-Aude

CHIGNAC Jean

DE TURCKHEIM Thierry

DESPAX Jean Michel

DEZEUSTRE Guy

DEZEUSTRE Monique

DUBARRY Jean-Pierre

DUCASSE Patrick

DUMAS Jean-Marc

FOREST Pierre

GLOTIN Françoise

HERMET Patricia

KELLER Philippe

LABORIE Martine

LEMERCIER Philippe

LIAL Patrick

MAZODIER Jean

NADÉ Thiéry

PAGES Béangère

SOL Vincent

TETAUD Michel

TIFFORIT Jean

## Archives

André GOURDON

## Editorial

janvier 2023

bulletin n°99

## TRANSITION ET CHANGEMENTS

2022 a été une année de transition dans tous les domaines :

Politique – Climat – Energie – Ecologie – Modes de transport – Chauffage – Niveau de la mer – Erosion – Submersion – Pandémie – Incendies de forêt – Sécheresse – Inflation...

Nous assistons actuellement à une prise de conscience individuelle et collective. Rien ne sera comme avant.

Après les élections présidentielles et législatives, les structures intercommunales SYBARVAL – SIBA – COBAN – CODEV sont en place pour préparer l'avenir : Schéma de Cohérence Territorial – Plan Climat Air Energie – Plan Transport – Qualité des eaux du Bassin...

Au plan local, des dossiers sont en cours d'élaboration :

Plan de Prévention des Risques Littoraux – Submersion Marine – Erosion – Mobilité – Transports – Risques incendie – Sécurité – Logements sociaux...

Le Parc Naturel Marin a changé de gouvernance, Présidence et Direction, et poursuit ses interventions pour notre commune : nouveaux corps morts écologiques, protection et développement des zoostères, nettoyage des friches ostréicoles...

Les 3 jours du Mimbeau, qui ont fêté le cinquantenaire de la création de notre Association, ont été une réussite.

Plusieurs personnes ont rejoint le Conseil d'Administration de PALCF.

Une nouvelle organisation se met en place.

2023 sera aussi pour nous une année de transition et de changement tout en gardant le cap.

## ALERTER - S'INFORMER – INFORMER – PROPOSER

## BON VENT ET BONNE ANNÉE 2023

Jean MAZODIER  
Président

Patrick DUCASSE  
Secrétaire



# Planning des activités depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2022

2

- 9 juillet** : Conseil d'Administration de Protection et Aménagement de Lège - Cap Ferret CA PALCF
- 22 juillet** : Conférence de Jean-Marie Perroteau de la société Historique et Archéologique sur les 5 projets de chemin de fer entre Bordeaux et la pointe du Ferret au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle
- 23 juillet** : Réunion du Conseil de Développement CODEV
- 6 août** : CA PALCF
- 12 août** : Assemblée Générale de PALCF
- 12/13 et 14 août** : Les 3 jours du Mimbeau
- 20 août** : CA PALCF
- 23 août** : Projection en avant-première du film de Patrick Glotin à La Forestière
- 4 septembre** : Forum des associations
- 17 septembre** : CA PALCF
- 19 septembre** : Réunion CODEV
- 21 septembre** Fête de l'Equinoxe du Comité de village La Vigne - Cap Ferret
- 23 septembre** : Projet Horizon GIP Littoral
- 24 septembre** : Assemblée Générale de l'Association de Défense de La Pointe
- 29 septembre** : Inauguration Voies Vertes Avenue du Truc Vert et Avenue de la Vigne
- 8 octobre** : Conférence de Jean Mazodier à la Teste sur l'Histoire du Cap Ferret
- 13 octobre** : Cinquantenaire de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch au domaine de Certes
- 15 octobre** : Séminaire PALCF
- 24 octobre** : Réunion CODEV
- 5 novembre** : Bureau et CA PALCF
- 14 novembre** : Inauguration passerelle Réserve Naturelle Nationale des prés-salés d'Arès-Lège
- 15 novembre** : Plan Etat sur la qualité des eaux du bassin : SIBA et section régionale conchylicole
- 17 novembre** : Inauguration des vestiaires du stade de Lège
- 19 novembre** : Fêtes de la Bernache à l'Herbe
- 20 novembre** : AG La Flotte à Arès
- 22 novembre** : Plan de Périmètre des Risques Littoraux de la commune PPRL
- 24 novembre** : Commission Zoostères du Parc Naturel Marin
- 30 novembre** : CA SHAAPB
- 1<sup>er</sup> décembre** : Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin
- 3 décembre** : Téléthon Marche solidaire de Lège au Ferret – Concert Pascal Obispo au Mimbeau
- 6 décembre** : Plan Climat Air Energie – Comité des acteurs
- 10 décembre** : Bureau et CA PALCF
- 10 décembre** : Conférence à La Forestière de Patrick Ducasse et Jean Mazodier sur l'Histoire vraie de la Presqu'île à l'initiative du Comité de village La Vigne-Cap Ferret

# Actualités

3

L'actualité a été très riche ces derniers mois. D'abord, les **3 jours du Mimbeau**, les 12, 13 et 14 août, ont été une grande réussite. Plusieurs centaines de personnes ont participé aux 3 conférences et ont visité l'Exposition. «La mémoire du passé prépare l'avenir.» Nous continuerons notre combat pour préserver notre cadre de vie tout en réfléchissant à un aménagement maîtrisé et durable.

Nous sommes entrés dans l'avenir après l'adoption par le SYBARVAL du Plan d'Aménagement Stratégique PAS. Nous allons entrer dans une phase de concertation pour l'élaboration du DOO, Document d'Objectifs Opérationnels. Les deux documents constitueront le SCoT Schéma De Cohérence Territoriale. Il devrait être adopté avant la fin de l'année 2023.

PALCF participe à la finalisation du PPRL Plan de Prévention des risques littoraux qui est étendu à la totalité de la commune. Un très gros travail de recensement et d'analyse des études passées a été fait par CREOCEAN. Les travaux du CEREMA ont permis d'établir un cahier des charges des AOT, Autorisation d'Occupation Temporaire, auprès de la quasi-totalité des riverains des 44 hectares. Les rôles du SIBA, des services de l'Etat, DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer et de la commune sont définis. Parallèlement, la commune a lancé deux réflexions avec le GIP Littoral sur l'avenir touristique à l'horizon 2050 et un plan d'action communal contre l'érosion .

Le parc Naturel Marin a poursuivi ses travaux. Philippe Lemercier représentant de PALCF, siège au bureau du Conseil de Gestion. Jean Mazodier représente CAPTERMER. Grâce au plan de relance, plusieurs investissements, qui concernent directement la presqu'île, ont été lancés : nettoyage des friches ostréicoles, plantation de zostères et corps-morts écologiques. Notre association s'est fortement impliquée dans le Plan de Gestion du Banc d'Arguin.

Le plan mobilité, en liaison avec la COBAN, la prévention des Risques incendie et érosion avec la nomination d'un conseiller municipal spécial, Luc Arsonnaud, la construction de logements sociaux, les travaux de voirie, sont toujours suivis par notre Association.

Nous allons participer au bi-centenaire de la plantation forestière sur la Presqu'île.

Nous avons établi un partenariat avec le Comité de village de La Vigne-Cap Ferret en proposant plusieurs conférences sur l'Histoire et le Patrimoine. Nous allons préparer la mise en valeur d'arbres remarquables sur le Cap Ferret, ils ont plus de 2 siècles!

Nous avons des relations directes avec les élus, Majorité et Opposition, le Maire bien sûr et certains adjoints.

Nous avons participé ,en relation avec La Ligue de Protection des Oiseaux, à la Fête des Bernaches et au Téléthon qui a été un extraordinaire succès. La Presqu'île, hors saison, a été mise en valeur au plan national grâce aux retransmissions de France Télévisions de **la marche solidaire de Lège à La Pointe** et au concert de Pascal Obispo.

Enfin, nous avons établi une action commune avec les autres associations environnementales sur les dossiers de la rue de la Plage ou des Grépins. De même, nous travaillons avec d'autres associations de la presqu'île comme CAPTERMER, Sons d'Avril, l'Association de Défense de la Pointe mais aussi l'Association Communale de Chasse, la DFCl – Défense de la Forêt contre l'Incendie, l'Office National des Forêts, le syndicat ostréicole de la Côte Nord mais aussi des associations du Bassin d'Arcachon comme CDRM, A2DBA, l'ADDPM, Gujan-Mestras Environnement, BIONAV, la Défense des Quinconces, les Amis du littoral Nord-Bassin...



# Procès-verbal de l'Assemblée Générale de PALCF du 12 août 2022

4

Le 12 août 2022 à 16 h 30, l'association PALCF dont le siège est situé 6 bis, rue des Mouettes 33970 LÈGE – CAP FERRET Océan, a tenu son assemblée générale ordinaire à la salle de La Forestière du Cap Ferret.

Il a été établi une feuille de présence à l'ouverture.

Elle débute par la désignation

- du Président de séance : Jean Mazodier
- de deux secrétaires de séance : Patrick Ducasse et Philippe Lemercier
- de deux scrutateurs : Dominique Bodin et Jean Tifforit.

Il est convenu, avec acceptation des adhérents présents que les votes se feront à main levée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur les résolutions de l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

### **- Résolutions à titre ordinaire :**

- approbation des rapports d'activité et moral
- approbation du bilan financier et du compte résultat
- approbation du renouvellement du tiers sortant du CA :
  - De Turckheim Thierry, candidat à sa réélection
  - Dezeustre Guy, candidat à sa réélection
  - Dubarry Jean-Pierre, candidat à sa réélection
  - Keller Philippe, candidat à sa réélection
  - Tifforit Jean, candidat à sa réélection
  - Pagès Bérangère, candidate à sa réélectionDeux nouvelles candidatures ont été exprimées :
  - Dumas Jean-Marc a fait acte de candidature et a envoyé une lettre de motivation.
  - Berger Hélène a émis sa demande pour faire partie du C.A.
- approbation du montant de la cotisation pour 2022 à 15€ + 5€ pour envoi du bulletin papier
- pouvoir pour formalités au Président et au Secrétaire général.

Le Président met alors successivement au vote à main levée les résolutions fixées à l'ordre du jour.

**Première résolution :** approbation des rapports moral et d'activité qui avaient été transmis antérieurement aux adhérents et lus par le Président et le Secrétaire Général.

**Deuxième résolution :** approbation du bilan financier et des comptes qui avaient été transmis antérieurement aux adhérents et lus par le Président et Secrétaire général.

**Troisième résolution :** approbation du renouvellement du tiers sortant du CA et prise en compte des nouvelles candidatures

Le renouvellement du tiers sortant a été adopté à l'unanimité, tous les membres sont réélus.

À savoir :

- De Turckheim Thierry
- Dezeustre Guy
- Dubarry Jean-Pierre
- Keller Philippe
- Tifforit Jean
- Pagès Bérangère,

La candidature de Jean Marc Dumas a été acceptée.

La candidature d'Hélène Berger a été cooptée.

**Quatrième résolution :** approbation du montant de cotisation pour 2023

Le montant de la cotisation à 15€ + 5€ si envoi bulletin papier est adopté à l'unanimité.

**Cinquième résolution :** pouvoir pour formalité aux Président et Secrétaire général.

Les résolutions ont été adoptées au fur et à mesure à l'unanimité.

Le Président déclare l'assemblée générale terminée à 17h30.

Il précise que le conseil d'administration se réunira ultérieurement pour former le bureau.

# ORGANISATION PALCF

Le besoin de remanier l'organisation de PALCF s'est fait ressentir fortement avec l'arrivée des nouvelles techniques de communication et de gestion.

Aussi, le CA et quelques membres actifs se sont réunis en séminaire le 15 octobre pour réfléchir à ce remaniement.

La nécessité de création et de réforme de commissions est apparue évidente. Les commissions de communication, de publication, de (re)lecture se sont avérées parmi les plus importantes pour faire face à la multiplication des informations reçues ou à émettre.

Mais les sujets traités par notre association nécessitent des commissions spécialisées telles que :

- la commission Mer
- la commission Terre
- la commission Forêt

Pour ce qui est de l'administration interne de PALCF, il a fallu se pencher sur la recherche d'un gestionnaire du logiciel KANANAS qui permet de gérer les fichiers adhérents et des divers liens. La démission du poste de trésorière a également suscité de trouver un remplaçant qui gèrera la comptabilité générale.

Heureusement, l'arrivée de nouveaux membres, compétents dans ces domaines, a facilité le pourvoi au remplacement et à la création des postes vacants.

Nous pouvons déjà avancer une première organisation :

- |  |   |
|--|---|
| - commission Mer                       | Responsable Philippe Lemerrier              |
| - commission Terre                     | Responsable Jean-Marc Dumas                 |
| - commission Forêt                     | Responsable Jean Mazodier                   |
| - commission Communications            | Responsable Thiéry Nadé (Community Manager) |
| - commission Publications et Relecture | Responsables Jean Mazodier et Vincent Sol   |

Gestion interne :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| - Gestion KANANAS et adhérents | Responsable Thiery Nadé                        |
| - Trésorière, comptabilité     | Catherine Aubier                               |
| - Secrétariat général          | Patrick Ducasse et Patrick Bouilleau (adjoint) |

Cette liste n'est encore qu'une ébauche évolutive mais elle montre le but de moderniser PALCF. L'objectif est d'aboutir à une finalisation de cette organisation pour l'exercice 2023.

The image displays a collection of digital assets for PALCF. On the left, a QR code is provided with the text 'SCAN ou [qrco.de/palcf](http://qrco.de/palcf)'. To its right is a screenshot of the website [Palcf.fr](http://Palcf.fr), which features the logo 'Palcf.fr' and the tagline 'Depuis 1972'. The website navigation menu includes 'L'Association', 'Forêt', 'Terre', 'Mer', 'Actualités', 'Bulletins', and 'Liens Utiles'. Below the website screenshot, the text 'Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret' is shown, along with the Twitter handle '@palegecapferret' and the description 'Organisation pour la préservation de l'environnement'. At the bottom, there are icons for Facebook, Instagram, LinkedIn, and Twitter. A hand icon points to the email address 'contact@palcf.fr'.

# LES 3 JOURS DU MIMBEAU : 12, 13 et 14 août

6

## A voir sur le site **PALCF.fr**

La célébration du cinquantenaire de la Bataille du Mimbeau a été un grand succès.

Plus de mille personnes ont participé aux différentes animations.

Le moment le plus fort fut la remise des prix du concours de dessins réservé aux enfants de 4 à 12 ans. Un goûter très apprécié par les enfants – près de 100 participants et un apéritif ferret-capien pour les parents ont clôturé cette mémorable journée. Merci aux ostréiculteurs qui avaient ouvert leurs dégustations aux enfants toute la journée. Merci au Syndicat des ostréiculteurs de la Côte Noroît. Merci à Hélène Berger et Christian Bernard, membres du jury.

Tout avait commencé, le 12 août, par l'Assemblée Générale statutaire – près de 400 personnes présentes - avec Philippe De Gonneville, le lieutenant des pompiers, et Philippe Fougères de l'ONF. Le sujet principal abordé fut celui du risque d'incendie. Le prix Pierre Mazodier a été remis à l'Association des Jeunes Pompiers.

L'inauguration de l'Exposition a permis d'admirer de très nombreux panneaux :

- La Société Scientifique d'Arcachon avec la présentation de l'histoire du Musée-Aquarium.
- La Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch avec des cartes anciennes.
- L'Office National des Forêts avec une série de 5 panneaux sur l'histoire de la plantation forestière depuis plus de 2 siècles.
- PALCF présentait une série de tableaux et d'illustrations sur l'histoire du Ferret.
- Le Parc naturel Marin.
- L'Association de Défense des Droits d'Usage avec une série de tableaux sur l'histoire et la description de cette forêt unique en France par son statut et sa biodiversité.
- Trois photographes.

Le vendredi soir, c'était le Cinquantenaire de la Bataille du Mimbeau avec l'historique par Jean Mazodier et les témoignages d'acteurs Marie-Aude Chène-Maurin, Françoise Glotin et Benoit Bartherotte. Souvenirs, souvenirs.

Le samedi soir, c'était également l'évocation des Lucine, grands pêcheurs, avec la projection de films dont ceux de Thalassa et de Patrick Glotin en présence de plusieurs générations de Lucine. Un moment très fort.

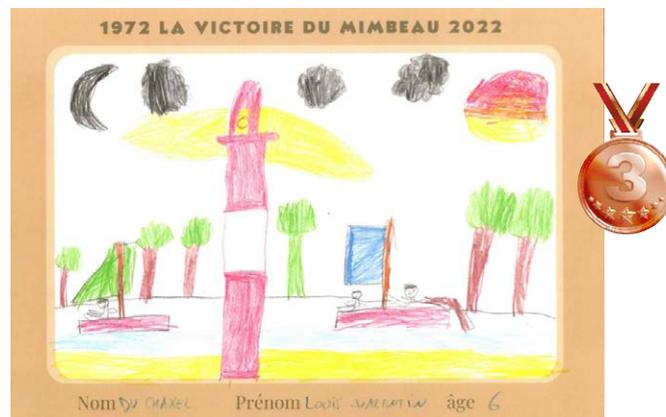
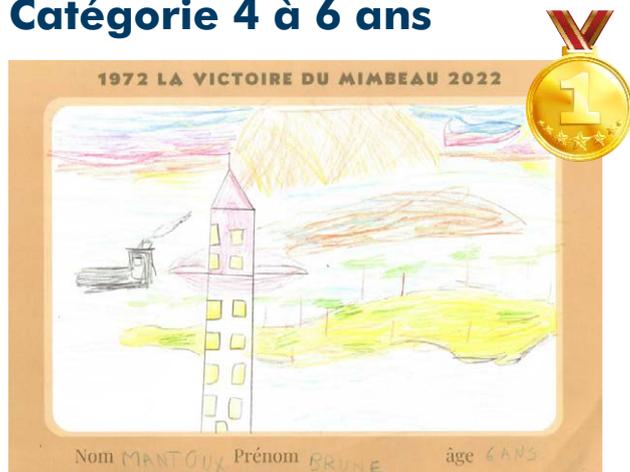
Enfin les trois jours du Mimbeau se terminaient par l'évocation par Vincent Roussel, de l'urbanisme du Cap ferret en 1972 et les perspectives – apocalyptiques – en cas de réalisation de la marina et de l'ensemble immobilier du Mimbeau.

Heureusement, grâce à la mobilisation de tous, le Mimbeau a été sauvé et notre Ferret préservé.

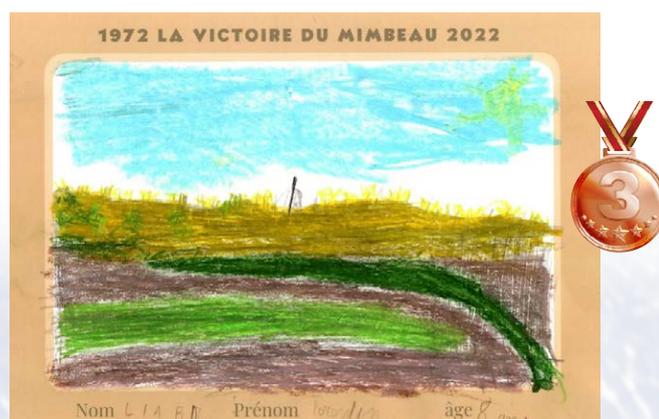
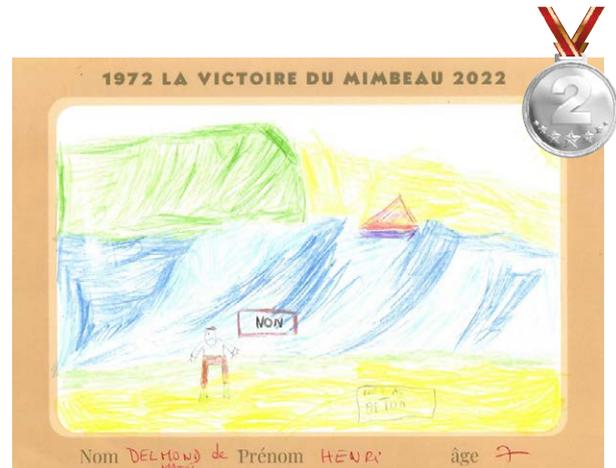
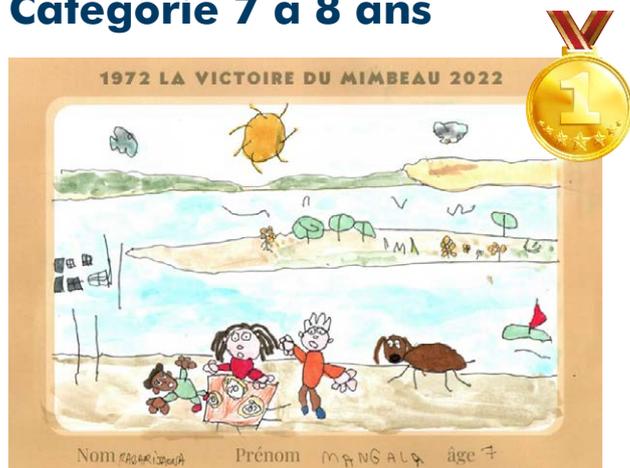


# Les Lauréats du concours de dessin du Mimbeau

## Catégorie 4 à 6 ans



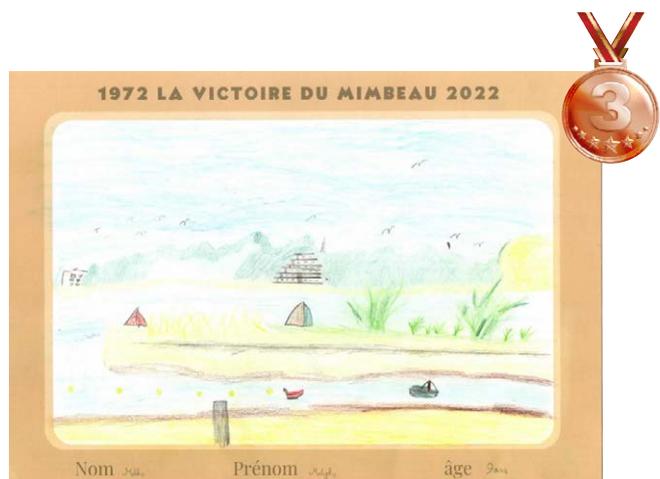
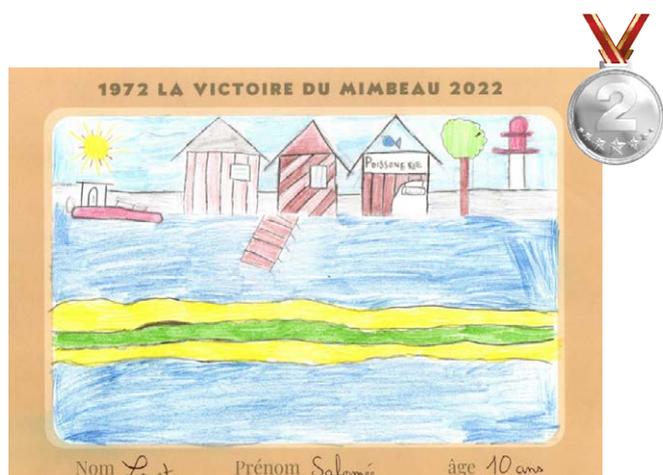
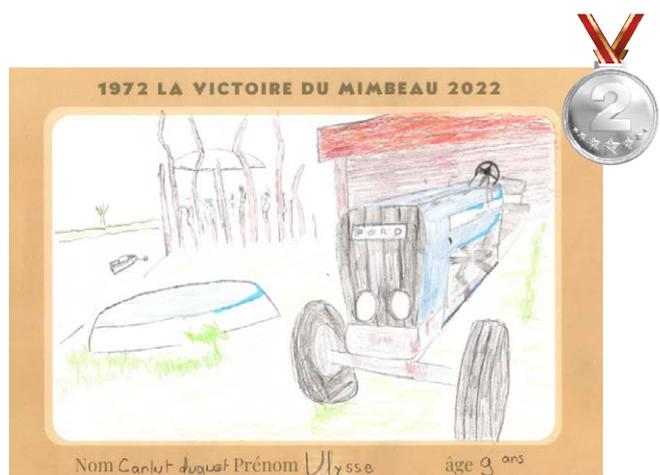
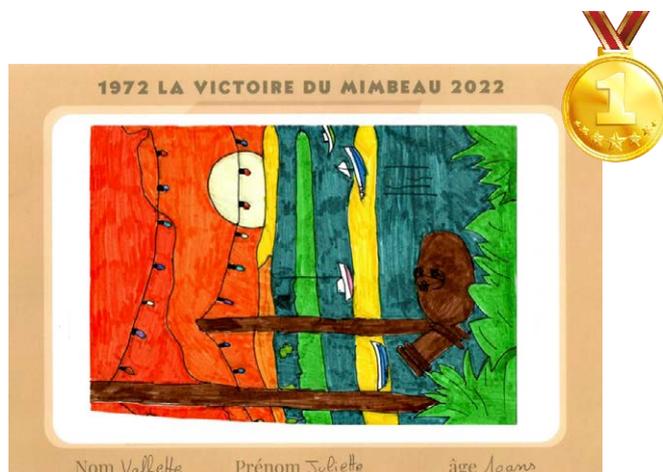
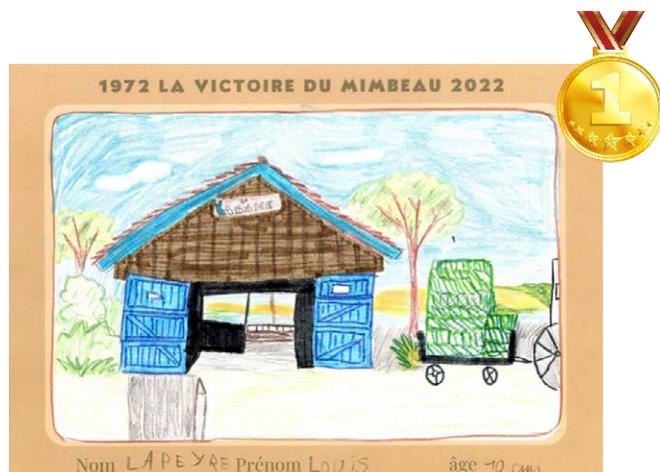
## Catégorie 7 à 8 ans



# Les Lauréats du concours de dessin du Mimbeau

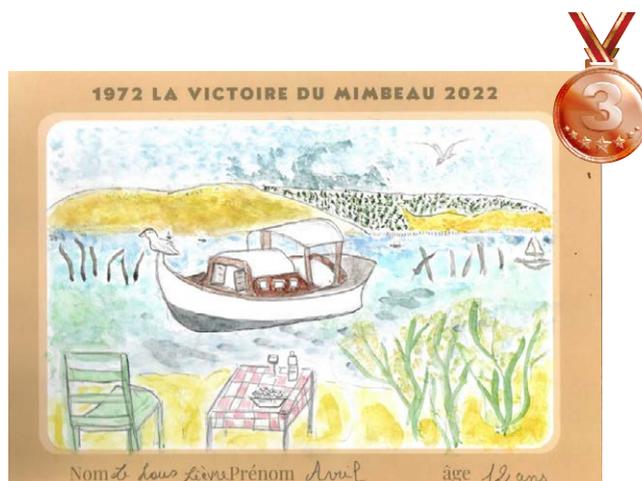
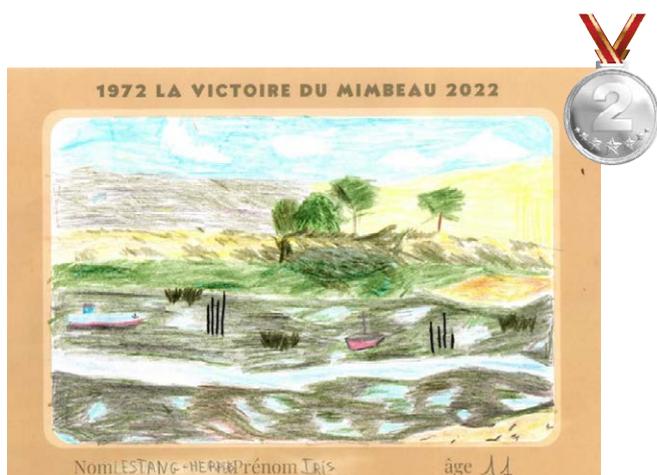
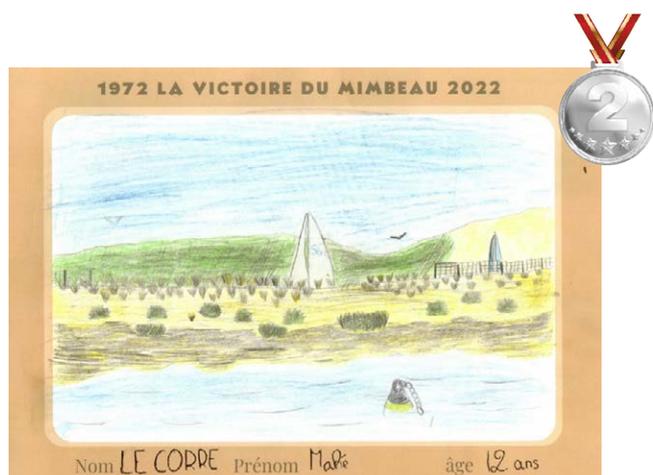
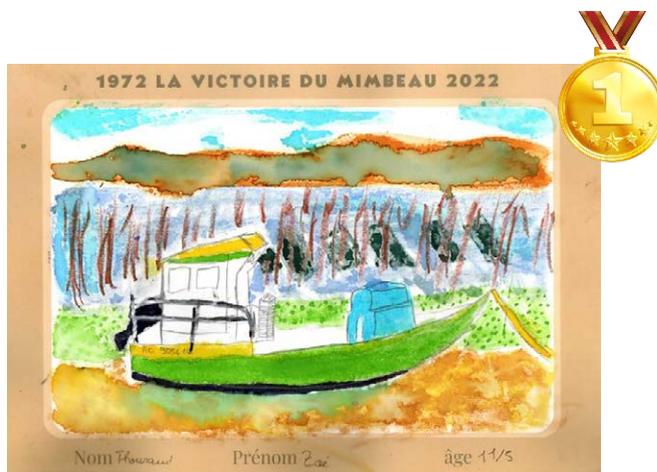
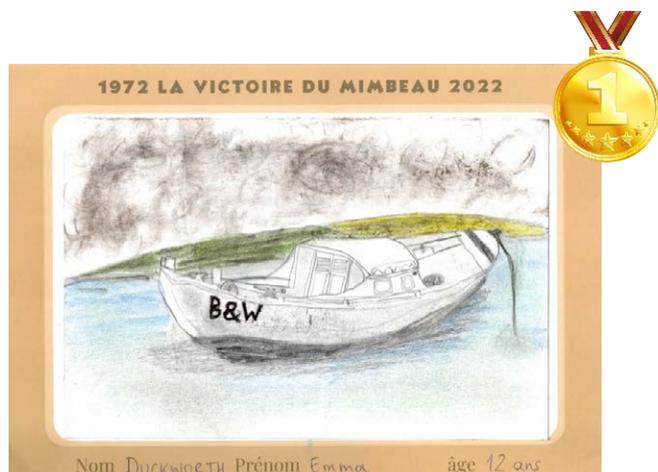
8

## Catégorie 9 à 10 ans



# Les Lauréats du concours de dessin du Mimbeau

Catégorie 10 à 12 ans



# Dossiers locaux en cours à la fin de l'année 2022 et suivis par PALCF

10

- situation et entretien de la salle La Forestière
- la chasse à La Pointe avec l'ACCA - association communale de chasse agréée
- les arbres remarquables au Ferret avec le conseil de village de La Vigne-Cap Ferret
- préparation d'une série de conférences en 2023 sur l'Histoire du Cap Ferret pour le conseil de village La Vigne-Cap Ferret - l'implantation forestière : la forêt domaniale et le domaine LESCA, l'érosion de la Pointe ...
- les relations UBA/Commune et la conséquence sur les réductions des résidents,
- le permis de construire sur l'arrière de l'îlot Frédélian,
- l'évolution du SuperU à Claouey,
- une demande de statistiques pour les différents villages de la presqu'île,
- le risque incendie,
- les dossiers des Grépins et de la rue de La plage en liaison avec 3 associations environnementales,
  - les travaux de voirie et notamment le stationnement autour du boulevard de La Plage,
- la liaison Bd de la Plage / place du marché qui est en emplacement réservé, longtemps ouverte, actuellement fermée
- le devenir en 2023 du camping des Sables d'Or,
- le prochain Canot de Sauvetage,
- l'éolien sur Lège,
- la réouverture de l'accès à la plage de l'océan à la hauteur de la Croix des Marins,
- les relations avec la LPO Ligue de Protection des Oiseaux,
- le devenir de la lugue du Mimbeau,
- les plantes «invasives»,
- le traitement contre les moustiques par le SIBA,
- l'apparition de la «veuve noire»,
- complément de la signalétique pour l'accès aux pistes cyclables,
- défense des Droits d'Usage,
- bi-centenaire plantation forestière sur la Presqu'île,
- réensablement des perrés du bassin, du Cap Ferret à Claouey par le SIBA.

## DERNIÈRE MINUTE

Pétition en cours contre la disparition des tarifs préférentiels de l'UBA au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Au 31 décembre plus de 600 personnes avaient déjà signé .  
ET VOUS ?



# DES ÉOLIENNES À LA PEINE...

À l'invitation de Mme Marie LARRUE, maire de Lanton et conseillère départementale, présidente du Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL), ainsi que de Mr Anthony DOUET, directeur du SYBARVAL, l'association PALCF représentée par Jean MAZODIER, son président et Jean-Marc DUMAS, vice-président, participaient en tant que partenaires au 3<sup>ème</sup> Comité des Acteurs du 6 décembre 2022. Le sujet du jour se focalisait sur les actualités relatives au climat, en particulier l'état d'avancement du Plan Climat Air Energie Territoire. La présentation complète est disponible à l'adresse suivante : <https://palcf.fr/infos99>

Après le rappel du calendrier du plan climat, le bilan climat/énergie du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre pour 2010 – 2020 nous a été présenté, puis les analyses et tendances ont été largement commentées par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), organisme partenaire du SYBARVAL. La cartographie présentée des principaux sites de production d'énergies renouvelables (EnR) en service à fin 2020, ne mentionne aucun champ majeur d'éoliennes sur le territoire. De récentes dispositions gouvernementales étudient la possibilité de « débloquer » des zones actuellement protégées, pour y implanter des éoliennes, cette réflexion doit être largement modérée par un constat, passé semble-t-il sous silence, les scientifiques s'interrogent sur une question majeure : aurons-nous beaucoup de vent à l'avenir ?

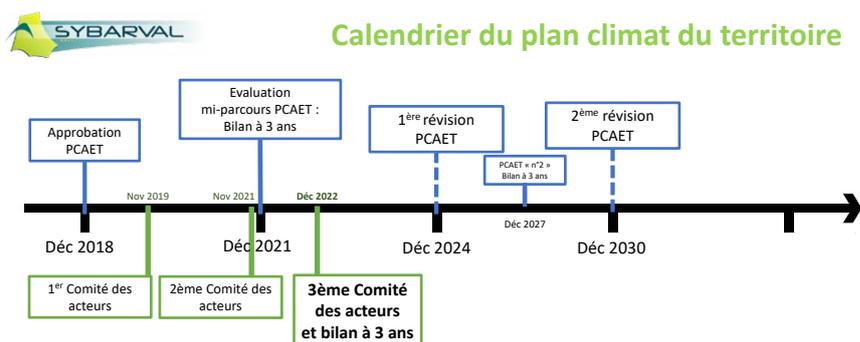
Le PALCF a évoqué lors d'un échange, la baisse inquiétante du vent créée par la fonte rapide des pôles, notamment dans l'Arctique, qui diminue de fait le gradient de température avec les

tropiques, le phénomène étant accentué par les énormes anticyclones que nous avons connus à l'été 2022. Or le rendement de ces moyens de production d'électricité, reste un point très critique, d'autant plus si la seule source de propulsion n'est pas au rendez-vous attendu... Pour information, le facteur de charge (FC) habituellement retenu serait de 19 à 22% pour les éoliennes terrestres, et 38% pour l'éolien en mer. Il est de 75 à 80% pour le nucléaire. Ce qui veut dire qu'il faudrait 116 000 éoliennes terrestres + 17 600 éoliennes en mer pour remplacer les 56 réacteurs nucléaires du parc français.

Un article paru dans l'Express du 6 octobre 2022 sous le titre « Climat : autant en emporte le vent », alertait (de nouveau !) sur les risques de baisse de production des éoliennes du fait du réchauffement climatique. Les travaux du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) depuis plusieurs années, tirent la sonnette d'alarme concernant la baisse du vent qui atteindrait jusqu'à 20% en Europe depuis 1979, les études menées sur plus de 800 sites d'observations par les équipes du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE) et du Centre Européen pour les Prévisions Météorologiques à Moyen Terme (CEPMET) sont pourtant très claires sur les tendances actuelles. Le sujet étant polémique, car à fort enjeu économique, on trouve des données parfois contestées, même si l'association des professionnels du secteur France Énergie Éolienne dit ne pas avoir « d'inquiétudes particulières ». L'association met en avant les avancées technologiques qui vont permettre d'optimiser l'utilisation du vent, arguant qu'une éolienne commence à produire de l'électricité avec des vents autour de 10 km/h, et que le vent étant prédictible, l'équilibrage de réseau se ferait sans difficulté...

D'après Copernicus, qui est le programme d'observation de la Terre de l'Union européenne, une réduction de 10% de la vitesse du vent équivaut à une baisse de 27% de la puissance d'une éolienne. Compte tenu du rendement déjà à la peine sur la plupart des champs, on peut largement s'étonner sur le retour sur investissement, sauf à subventionner massivement cette filière.

«Nous n'avons pas examiné les tendances à long terme et le lien potentiel avec le changement climatique», avoue Freja Vamborg de Copernicus, l'auteure principale du rapport. Les scientifiques s'y intéressent depuis peu, semble-t-il : «Il existe une forte probabilité que les vitesses moyennes du vent diminuent dans les régions méditerranéennes et une probabilité moyenne qu'elles diminuent en Europe du Nord



#### Rappel des objectifs 2024

- consommation d'énergie : réduction de 670 GWhef par rapport à 2012
- émission de GES : réduire de 151 kTegCO2 par rapport à 2012
- production d'énergie renouvelable : atteindre 708 GWh
- émissions polluants atmosphériques : pas d'objectif chiffré
- renforcement du stockage carbone : pas d'objectif chiffré
- adaptation du territoire au changement climatique : pas d'objectif chiffré

d'ici au milieu du siècle» si le réchauffement global venait à dépasser les 2°C, indique le GIEC dans un de ses rapports. Le silence fait sur cette annonce scientifique est très gênant. On pourra expliquer ces réticences par le fait que les études de vent servent avant tout à établir un chiffre d'affaires optimiste qui valorisera l'opération, et donc sa revente à des financiers, dès sa mise en fonctionnement. Les observateurs de terrain savent que les véritables productions éoliennes sont très souvent largement en deçà des prévisions annoncées. L'étude du GIEC confirme cette explication.

<sup>1</sup> Le Facteur de Charge (FC) d'une éolienne correspond au rapport entre l'énergie effectivement produite durant un laps de temps donné et l'énergie qu'elle aurait pu générer à sa puissance nominale pendant la même période.

Ce paramètre est exprimé en pour cent, et ne peut dépasser 100 %. Plus la valeur est importante, plus la production électrique est efficace. Par exemple, une centrale nucléaire a un facteur de charge de 75 %, contre 19 à 22 % pour une éolienne.

## Le Bassin d'Arcachon, un territoire branché et au courant électrique !

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, ainsi que le Plan Climat Air Energie (PCAÉ), réaffirment dans leur toute dernière mouture, leur volonté de fixer l'engagement du territoire dans la transition énergétique et d'en respecter le patrimoine paysager et écologique exceptionnel. Pour se faire, parmi des objectifs particulièrement ambitieux, nous retiendrons, outre la diminution de 50% de consommation d'énergie (à contre-courant d'ailleurs des prévisions, notamment de l'International Energy Agency), la détermination de tripler d'ici à 2050 la production d'énergies renouvelables, mais surtout la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Ce qui implique obligatoirement de se tourner vers d'autres moyens de propulsion des bateaux, et des voitures en remplaçant les hydrocarbures par une autre source d'énergie, principalement électricité ou hydrogène, voire les eFuels, qui sont des carburants synthétiques neutres en carbone.

Nous vous proposons de (re)découvrir 5 solutions opérationnelles, permettant à nos navires de toutes tailles, une navigation douce et électrique sur le Bassin d'Arcachon, en attendant d'autres possibilités comme l'hydrogène, qui fait déjà l'objet d'une avancée remarquable avec le développement d'une pile à combustible haute performance par la société INOCEL. Son module compact Z300 d'une puissance adaptable de 300 kW à 3 MW, a été présenté au dernier salon nautique de Paris début décembre 2022. Développée par le CEA, cette pile reste très modeste dans ses dimensions (520 x 500 x 417 mm) pour à peine 100 kg. A suivre...



À voir sur le site de l'association [PALCF.FR](http://PALCF.FR)

# COMMISSION TERRE

## ETAT DES LIEUX FIN 2022 ET ENJEUX POUR LA PRESQU'ILE

L'année 2022 qui vient de s'écouler, a été à la fois d'une violence sans précédent, mais aussi un révélateur des enjeux majeurs, certes identifiés de longue date, mais amplifiés par les événements que nous venons de vivre, à l'échelle mondiale comme dans nos territoires. Plus que jamais, le slogan « Think global, act local<sup>1</sup> » s'applique, et nous impose d'anticiper de façon proactive et réaliste les éléments sur lesquels nous devons nous focaliser, notamment ceux induits par l'aggravation de certains phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques, comme les feux de forêt, les vents parfois extrêmes avec des tornades très localisées, les submersions marines, le recul (rapide) du trait de côte, la gestion des ressources en eau et des déchets, mais encore les problèmes de mobilité à l'heure du télétravail, la production et la distribution des énergies, l'habitat et la préservation des espaces fragiles, le logement des personnels et employés sédentaires face à un foncier toujours plus inabordable, la sécurité et la sûreté dans nos territoires, notamment en période de transhumance estivale, etc.



Les problématiques restent plus que jamais poly complexes, PALCF contribuant de façon pertinente depuis plus de 50 ans et la mémorable bataille du Mimbeau, à apporter un éclairage avisé aux élus et responsables locaux, et au-delà.

Grâce aux partenariats, propositions et recommandations, auprès des services de la mairie de Lège-Cap Ferret, mais également des nombreux organismes et acteurs qui œuvrent en région Nouvelle Aquitaine et plus particulièrement autour du Bassin d'Arcachon, l'association poursuit sa mission : Alerter, S'informer, Informer et Proposer. Cette collecte, analyse et dissémination de l'information, est à destination des acteurs locaux, de nos adhérents mais d'une façon plus générale, du grand public.

Dans le cadre d'une approche triennale 2023-2026<sup>2</sup>, période au terme de laquelle nous élaborerons de nouvelles priorités, nous allons orienter nos études, analyses et travaux sur des sujets à enjeux majeurs. A ce titre, nous avons dressé une liste de thèmes sur lesquels nous concentrons nos efforts, tout en gardant la flexibilité nécessaire dans un tel exercice, les incendies tragiques et inattendus de l'été 2022 en étant la meilleure raison. Il nous a semblé incontournable de vous présenter 3 démarches importantes, le PDMS de la COBAN, le SCoT et le PAS du SYBARVAL.

### **Plan De Mobilités Simplifié (PDMS) de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) – [[https://coban-atlantique.fr/plan\\_mobilite/](https://coban-atlantique.fr/plan_mobilite/)]**

Ce qu'il faut retenir des réunions récentes, notamment celle du 25 juillet 2022, s'articule autour de trois axes : la préservation du foncier, en particulier l'abandon du projet de contournement routier du Nord Bassin, l'enjeu environnemental avec en ligne de mire la diminution de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, mais également la pertinence des stratégies retenues dans le PDMS, cantonnant sa version actuelle à une simple « transition » vers le développement des transports alternatifs à la voiture. Ce qui reste d'une ambition très limitée et insuffisante vers un plan de mobilité résolument novateur, avec une large place à la notion de « durable », prônant l'utilisation des panneaux solaires, le stockage possible de l'énergie ainsi produite sous forme d'hydrogène liquide afin d'alimenter les bus électriques à pile à hydrogène, choix déjà entérinés par plusieurs municipalités. Il va sans dire que ce PDMS perfectible impliquerait concomitamment une réduction drastique des déplacements, grâce à des aménagements urbains spécifiques, le développement du télétravail, le rapprochement du logement et du lieu de travail, voire la création d'espaces mixtes logement/travail.

L'orientation stratégique retenue à ce jour, partirait de l'hypothèse – dans un monde idéal :

<sup>1</sup> Think global, act local : Penser globalement, agir localement

<sup>2</sup> Période de planification des travaux du PALCF, révisable selon les besoins

✓ du report modal de la voiture vers le vélo, ce qui semble assez illusoire compte tenu de l'encombrement des rames TER actuelles, des moyens très insuffisants de recharge des vélos électriques et d'une météo pas toujours clémente. La recherche de réduction des flux d'automobiles sur la RD3 (desservant Lège-Cap Ferret, Lanton, Biganos, Fature, etc.) reste un enjeu majeur ;

✓ d'une densification du réseau actuel de transport en commun, en combinant lignes structurantes, de rabattement et urbaines, avec une augmentation significative du budget transport de 30% . Remarque est faite qu'aucune alternative à la route n'est proposée pour les lignes urbaines ;

✓ de la réutilisation du tracé de l'ancienne voie ferrée par un transport ferroviaire, voire aérien (des solutions de transport par drones sont à l'étude), avec à la clé un avantage écologique important.

Cependant, selon des études récentes, le premier frein à la mobilité collective restant la facilité de stationnement (si c'est facile, à quoi bon proposer des alternatives...), on s'aperçoit que les seules lignes de transport en commun qui fonctionnent sont celles qui partent d'Arcachon, où une partie du centre-ville est piétonnier et où le stationnement est payant. Des itinéraires inter-quartiers ainsi que des infrastructures supplémentaires, comme des parkings de stationnement, seront donc indispensables au succès de l'usage intensif des transports en commun.

### **Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (SYBARVAL) - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) [<https://www.sybarval.fr/le-scot/>] et Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) – [<https://www.sybarval.fr/le-scot/etapes-scot/pas/>]**

La richesse environnementale et paysagère caractérise le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre. Ce milieu vivant est cependant soumis à diverses pressions que le SCoT doit identifier et atténuer, dans le cadre de ses compétences.

Les premières décisions d'engager un nouveau schéma de cohérence datent de 2018, avec deux objectifs majeurs :

#### **(1) fixer l'engagement du territoire dans la transition énergétique et (2) respecter le patrimoine paysager et écologique, en préservant son capital naturel exceptionnel.**

La restitution des travaux menés à ce jour a fait l'objet d'un débat public le 17 novembre 2022, conduisant à l'adoption du PAS, le nouveau SCoT ayant ainsi franchi l'avant-dernière étape de son élaboration.

Plus que jamais, du fait des tensions entre nations et des conflits armés, mais aussi des choix politiques en matière de mix énergétique, et compte tenu des problèmes liés à la pénurie des énergies, la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie (PCAE) affiche clairement ses objectifs très ambitieux (trop, voire irréalistes pour certains ?), informations reprises dans ce bulletin dans l'article intitulé Energies Renouvelables et Collectivités Territoriales :

- Diminution de 50% des consommations d'énergie<sup>3</sup>;
- Multiplication par 3 de la production d'énergies renouvelables pour atteindre 50% de la consommation d'énergie totale en 2050<sup>4</sup> (voir encart sur le sujet du vent dans ce bulletin) ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990<sup>5</sup>.



Le territoire du SCoT Pays Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre (BARVAL)

3 Dans un rapport daté d'octobre 2022, l'IEA (International Energy Agency) prévoit une augmentation de 24% de la consommation des énergies entre 2018 et 2040 – ce qui serait une hypothèse basse, principalement en raison de la croissance économique et de la population hors OCDE, en particulier en Asie.

4 Autant en emporte le vent... l'éolien pourrait bien manquer de vent ! L'année 2021 s'est déjà traduite par un trou d'air exceptionnel en raison des conditions anticycloniques sur l'Europe du Nord.

5 Objectifs de la COP21 de 2015 basés sur une limite du réchauffement à +1,5°C. Ce chiffre est de plus en plus mis en

# COMMISSION TERRE

## ETAT DES LIEUX FIN 2022 ET ENJEUX POUR LA PRESQU'ILE

Tous les acteurs retiennent le caractère exceptionnel du territoire, labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2018, obligeant à penser un développement harmonieux préservant les espaces naturels les plus sensibles, tout en continuant à le développer pour les résidents actuels, mais aussi pour l'accueil de nouveaux entrants, habitants ou activités économiques.

Enfin, deux autres objectifs se focalisent plus particulièrement sur **(3) placer l'amélioration de la vie quotidienne au cœur du projet territorial, mais aussi (4) assurer l'avenir du territoire par une économie attractive, performante, durable, en soutenant les filières historiques et locales, ainsi qu'en renforçant les filières innovantes.**

A ce titre, l'aménagement du territoire - qui est une préoccupation majeure pour notre association PALCF depuis 50 ans, vise à privilégier la qualité et le cadre de vie, en préservant les spécificités et identités des territoires, et en veillant à accroître la mixité urbaine et fonctionnelle de proximité. L'ambition est clairement d'inscrire la question des mobilités au cœur du projet d'aménagement.

Le projet d'avenir pour le développement économique dans les territoires, vise un renforcement et un développement soutenu des filières déjà existantes, comme les cultures marines et la sylviculture, mais aussi le soutien aux filières émergentes, permettant de définir des axes économiques intégrant les activités agricoles et touristiques, ancrés sur l'ensemble des potentiels du territoire et de ses forces vives.

Le SCoT est également l'occasion de questionner le développement du territoire, et ainsi notamment de consolider une économie née de la mer et de la forêt, liée aux compétences traditionnelles et aux savoir-faire locaux.

**Le PAS se développe ainsi en 3 axes : Préserver, Accueillir, Conforter et 12 objectifs, déclinés de façon synthétique comme suit :**

### ➡ Préserver (le changement climatique étant un enjeu structurant du projet de territoire)

1. **Protéger l'ensemble des espaces naturels**, en préservant le socle structurant des écosystèmes, notamment les forêts dunaires et la forêt usagère, identifiés comme sensibles et identitaires. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) cartographie les réservoirs de biodiversité qui font la richesse du territoire, afin de strictement les protéger de toute urbanisation, tout en prenant en compte la loi Littoral de 1986, qui laisse aux décideurs locaux la possibilité d'adapter la loi aux spécificités locales ;

2. **Garantir en qualité et quantité la ressource en eau**, malgré la baisse des précipitations. De même le SCoT doit préserver la qualité des eaux marines et des rivages. L'adaptation des différents usages de l'eau doit prendre en compte la disponibilité en quantité et en répartition de la ressource. Les collectivités compétentes doivent s'engager avec détermination dans la maîtrise de la performance des réseaux et la sécurisation de la ressource, ainsi que l'optimisation des usages pour une meilleure économie en eau ;

3. **Favoriser les économies d'énergie**, le PCAE du territoire affichant des objectifs décennaux ambitieux. Parmi les plus prégnants, l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments existants, mais aussi la réduction des déplacements contraints et l'utilisation de sources d'énergies alternatives (biogaz, géothermie, hydrogène<sup>6</sup> vert) ;

4. **Prévenir les risques**, incendies, submersions marines, tornades, apparition de nouvelles espèces comme le moustique tigre ou la spartine, pour protéger les populations, par un aménagement raisonné du territoire. Parmi les aspects les plus préoccupants, le retrait rapide du trait de côte, intensifié par les phénomènes climatiques extrêmes. La prévention du risque lié à la dégradation de la qualité de l'air pèse de plus en plus sur les populations locales, principalement du fait de l'activité industrielle, mais également les particules fines émises par le transport routier ;

5. **Atténuer les effets du changement climatique**, par l'application de la stratégie du PCAE de réduction des consommations des énergies fossiles versus le développement des Energies Renouvelables (EnR), qui doit entraîner la baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), en particulier celles issues des mobilités et des bâtiments, mais aussi renforcer le stockage du carbone, notamment par la couverture

difficulté compte tenu des émissions des GES actuelles. La COP27 de novembre 2022, a tiré une nouvelle fois l'alarme, avec la température vers laquelle se dirigerait le monde pour l'an 2100 de +2,4°C, voire +2,8°C pour les prévisions les plus pessimistes. 6 Pour la cohérence de la démarche, seul l'hydrogène vert fera sens...

boisée et le maintien des feuillus existants. L'acidification des océans couplée au ruissellement des eaux pluviales, pèse sur la qualité de l'eau, le SCoT ayant aussi pour vocation de suivre l'évolution des eaux marines dont la qualité dépend du traitement des effluents, ainsi que de gérer l'imperméabilisation des sols pour éviter les phénomènes de ruissellement des résidus polluants dans les fossés, crastes et cours d'eau, ainsi que dans le Bassin d'Arcachon. Par ailleurs, le SCoT fixe des objectifs précis à 30 et 100 ans afin d'anticiper les risques d'érosion du littoral et de submersion marine, en s'appuyant sur les scénarios formulés par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), aux horizons 2050 et 2100, mais aussi fixe des objectifs afin d'adapter le territoire aux risques d'inondation par crues et remontée de nappe. Après l'épisode douloureux de l'été 2022, les feux de forêt constituent un risque majeur sur le territoire, phénomène amplifié par la sécheresse et les pics de chaleur, le SCoT fixant des règles et préconisations harmonisées et cohérentes en relation avec les Défenses de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), mais aussi à vocation de développer une culture du risque. Enfin, plusieurs thèmes complètent les attendus du SCoT, en particulier l'adaptation de la filière touristique aux hausses des températures, l'attractivité du territoire pour les personnes âgées, et la volonté de développer un foncier dédié au rapprochement de l'emploi au plus près de la population pour lutter contre les déplacements contraints.

### ↪ Accueillir (cadre de vie des habitants et visiteurs du territoire)

**6. Organiser l'armature urbaine et encadrer l'accueil de nouveaux habitants**, essentiellement d'ailleurs à l'intérieur du tissu urbain, en veillant à maîtriser la croissance afin de ne pas dépasser 200.000 habitants permanents sur le territoire en 2040. Le foncier encore libre est mobilisé pour la construction de logements et d'offres de service ou de commerces. Le PAS spécifie que les nouvelles opérations devront intégrer le parcours résidentiel des habitants, en proposant divers produits d'habitat, intégrés dans des formes urbaines denses, adaptés à des populations pouvant trouver un logement abordable, en particulier des logements sociaux, avec une attention particulière pour les saisonniers. Un renforcement des réseaux de commerce et services devra faciliter l'implantation dans les centralités, bien que les extensions foncières des zones commerciales soient interdites.

**7. Garantir un accueil qualitatif des visiteurs en toutes saisons**, le BARVAL étant un territoire globalement attractif, mais qui présente des enjeux différenciés, les communes littorales cherchant plutôt à limiter l'afflux touristique, notamment en répartissant l'accueil des vacanciers au long de l'année, alors que les espaces rétro-littoraux souhaitent plutôt mettre en valeur leurs atouts touristiques. L'armature d'accueil sera organisée autour de 3 catégories d'espaces, un pôle régional, des pôles territoriaux et des centres-bourgs, tout en optimisant le foncier déjà urbanisé. Les collectivités devront chercher à orienter l'offre en logements de façon à correspondre aux profils des ménages présents sur le territoire, mais également à celui des ménages qu'elles souhaitent accueillir. Le SCoT fixe à 8800 logements supplémentaires à 2030, et environ 8600 nouveaux à 2040<sup>7</sup>. Une réponse appropriée devra être proposée pour le logement des travailleurs saisonniers, ainsi que la prise en compte des besoins en logements sociaux. Enfin, du fait du vieillissement de la population, le maintien du niveau de l'offre de santé sera préservé.

**8. Améliorer et diversifier les mobilités**, avec en particulier un renforcement de l'offre en transports en commun, des interconnexions entre réseaux et un maillage plus efficace. Le territoire bénéficie déjà d'une desserte routière et ferrée structurée, grâce à la présence des autoroutes A63 et A660 et des départementales 106 et 1010 qui convergent toutes vers Bordeaux, ainsi que des 7 gares du territoire, qui entretiennent des liens forts avec la métropole bordelaise (Bordeaux est à 50 mn de la gare d'Arcachon). Cette accessibilité soutient l'attractivité du BARVAL, aussi bien résidentielle que touristique et économique. Le territoire entend conserver cette inscription régionale, ce qui implique un bon fonctionnement du réseau et son adaptation aux niveaux des flux et du cadencement. L'accueil de nouvelles populations et la saisonnalité nécessitent de réfléchir à l'échelle des trois intercommunalités au maintien de cette accessibilité et à l'ouverture vers d'autres territoires. La voiture garde sa place, mais des offres alternatives, comme le covoiturage, évitant l'autosolisme<sup>8</sup>, doivent être proposées. Un effort doit être fait en matière d'installation de nouvelles bornes de rechargement électrique. Plusieurs projets nécessitent des approfondissements, d'une part sur les trois axes majeurs Nord-Sud entre Lège et Biganos, Marcheprime et Le Barp ainsi que Belin-Béliet et Mios, faisant apparaître des besoins nouveaux d'infrastructures routières. Plus particulièrement, la liaison avec

<sup>7</sup> On peut d'ailleurs se poser la question de la prise en compte des zones potentiellement inondables.

<sup>8</sup> Fait de circuler seul dans une automobile

# COMMISSION TERRE

## ETAT DES LIEUX FIN 2022 ET ENJEUX POUR LA PRESQU'ILE

L'aéroport de Mérignac doit être repensée afin de limiter le flux de véhicules. Concernant la façade océane, l'accès aux plages et aux lieux touristiques reste à améliorer, notamment en proposant des alternatives à la voiture<sup>9</sup>. Enfin, les trois intercommunalités ont mis en place des services de transport à la demande, et ont engagé des plans pluriannuels d'investissement dédiés aux pistes cyclables et aux services associés. A ce titre pour une pratique apaisée du territoire, des solutions de mobilité alternatives viendront compléter l'existant en favorisant par exemple les modes actifs à usage quotidien (marche à pied et vélo), ainsi que l'interconnexion aux grands itinéraires touristiques.

### ➔ Conforter (le poids économique du territoire pour créer de l'emploi local)

**9. Renforcer l'économie productive du territoire**, en consolidant les filières existantes et émergentes du territoire, notamment en optimisant le foncier disponible au sein des zones d'activités (hors zones commerciales), en le mutualisant ou en le requalifiant. Il est à noter que de nouvelles offres en immobilier d'entreprises seront nécessaires. Cependant l'organisation productive du BARVAL implique de prendre en compte la logistique de proximité, ainsi que le souhait de développer une économie plus qualifiée et d'accroître ainsi la valeur économique du territoire. La stratégie énergétique (territoire à énergie positive en 2050) prévoit une production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur des sources variées comme l'électricité photovoltaïque, la géothermie, la méthanisation ou l'hydrogène. Le SCoT encourage par ailleurs une gestion raisonnée des déchets dans une logique d'économie circulaire, en passant par leur réduction et/ou leur valorisation.

**10. Consolider les filières existantes et émergentes du territoire**, en valorisant en particulier les filières piscicole et ostréicole, bois et agricole, en lien avec les ressources primaires qui façonnent les paysages et renforcent l'identité du territoire, mais aussi en favorisant l'émergence de nouvelles entreprises tout en veillant à consolider les filières économiques historiques et structurantes (ostréicoles, sylvicoles, piscicoles et agricoles). Cet objectif de soutien aux filières traditionnelles et émergentes permet de proposer de l'emploi aux actifs résidents et de créer les conditions d'accueil prospères et qualitatives. Par ailleurs, pour répondre aux besoins de la population présente et à venir et en particulier s'adapter au vieillissement de la population, le BARVAL dispose d'une part de deux pôles santé importants (hôpital de La Teste de Buch et clinique d'Arès), d'autre part souhaite accroître les activités en lien avec la filière santé et la silver économie (thalassothérapie, résidences médicalisées pour personnes âgées, etc.).

**11. Valoriser les ressources primaires qui façonnent les paysages et renforcent l'identité du territoire**, en consolidant l'économie de la mer (en particulier la pêche et l'ostréiculture) et son adaptation aux enjeux du développement durable, et en garantissant le maintien des sites d'activités, par la nécessaire modernisation et adaptation des filières, notamment en permettant aux différents ports d'accueillir de nouveaux projets, dans le respect de la loi Littoral et autres réglementations en vigueur (domaine public maritime, règles liées aux différentes activités, etc.). Les actions veilleront à favoriser les débouchés locaux pour les produits de la mer. Enfin, le SCoT affichant comme priorité le maintien du massif forestier des Landes de Gascogne, le soutien des activités économiques liées à la forêt s'orientera vers une structuration de la filière sylvicole diversifiée et respectueuse de la biodiversité. En sus des activités bois-papier existantes (Smurfit Kappa), des complémentarités entre les différents segments de la filière bois seront recherchées pour la valorisation du bois, le développement du bois-construction (en orientant l'architecture), ainsi que l'utilisation des déchets liés à la filière sylvicole pour alimenter la filière bois-énergie et entrer dans le mix énergétique du territoire.

**12. Optimiser l'accessibilité numérique et les usages associés** (accès au très haut débit), en renforçant la couverture téléphonique mobile et numérique, afin de garantir l'attractivité des territoires pour permettre l'implantation et le développement de nouvelles entreprises, accueillir de nouveaux ménages ou encore assurer une promotion touristique efficiente, ainsi qu'en accompagnant le développement de la fibre sur l'ensemble du territoire. A ce titre, les intercommunalités se sont engagées dans des projets ambitieux de couverture de leur territoire en fibre optique à l'horizon 2024, certains secteurs stratégiques étant cependant desservis en priorité, et en particulier les zones d'activités économiques, afin de ne pas entraver la compétitivité des entreprises, les espaces publics structurants, les sites touristiques de grande envergure. Par ailleurs, un panel de services numériques (e-services et applications spécifiques)

<sup>9</sup> Pour l'accès aux plages côté Lège-Cap Ferret, le SCoT est relativement muet sur les moyens permettant une régulation efficace des flux d'estivants

# COMMISSION TERRE

## ETAT DES LIEUX FIN 2022 ET ENJEUX POUR LA PRESQU'ILE

18 sera développé afin de faciliter le quotidien. Par ailleurs, plusieurs tiers-lieux proposant un équipement numérique au service des actifs et des entreprises (FabLab, espaces de co-working), ont vu le jour et participent de la compétitivité du territoire. Le SCoT facilite le développement des espaces de télétravail afin de diminuer les déplacements.

**2023 est une année très importante pour le devenir de notre presqu'île.  
PALCF participera très activement aux réflexions et fera des propositions.**

Population du Territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre en augmentation entre 2013 et 2020 de 11.2%, soit de 146 601 habitants à 163 034 habitants.

Sur les 17 communes du territoire, le cap des 160 000 habitants a été franchi en 2020.

Le Territoire a gagné 1536 habitants – en résidence principale - en un an, soit une augmentation annuelle de 1,2%.

La COBAN, au nord, compte plus d'habitants que la COBAS, au sud, avec 71993 habitants contre 69604 habitants.

La ville la plus importante est La Teste de Buch avec 26 648 habitants, suivie de Gujan-Mestras avec 22 435 habitants, puis Andernos-les-Bains 12569 habitants et Mios avec 11 312 habitants - la plus forte augmentation depuis 2013 avec + 32%.

Lège-Cap ferret compte 8504 habitants en 2023 contre 8323 habitants en 2013 soit une augmentation de 2,2 %. A noter que Lège-Cap Ferret a perdu 18 habitants depuis 2019.

C'est la seule commune, avec Lanton.

A noter que le futur Schéma de Cohérence Territoriale prévoit, pour le territoire, une augmentation annuelle d'environ 1% pour arriver à 200 000 habitants à l'horizon 2040.

# Conseil de Gestion du 1<sup>er</sup> décembre 2022

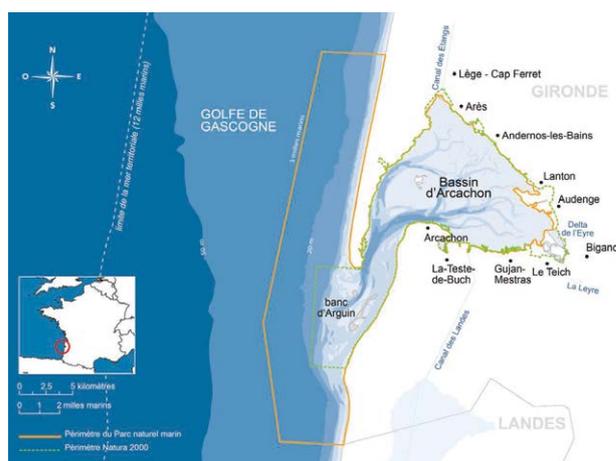
## Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon

(PNMBA)

### Avec le second Avis défavorable de PALCF sur le « Plan de gestion » de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (RNN-Arguin)

#### A | QUELQUES RAPPELS :

Dans nos précédents bulletins n° 96, 97 et 98, les caractéristiques, objectifs et modalités de gouvernance du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) ont été présentés ainsi que ses principales activités. On rappelle seulement ici que la composition du Conseil de Gestion (CG) a été actualisée/renouvelée en janvier 2021 et que, depuis cette date, PALCF est officiellement membre du CG (56 membres), son représentant y siégeant au sein du collège des « associations de protection de l'environnement et du patrimoine naturel ». Il a également été élu comme membre du Bureau du Conseil de Gestion (9 membres).



#### B | LE CONSEIL DE GESTION du 1/12/2022 :

Le Conseil de Gestion s'est réuni 3 fois en 2022 : le 11 mars, le 27 juin et le 1<sup>er</sup> décembre. Les comptes rendus officiels des réunions sont accessibles intégralement sur notre site PALCF. Le compte rendu officiel de la dernière réunion du 1<sup>er</sup> décembre n'est pas encore disponible. Il sera mis sur le site de PALCF dès qu'il nous aura été adressé.

Parmi les points traités le 1<sup>er</sup> décembre (liste non exhaustive), les plus importants sont les suivants :

##### Délibérations pour le choix du Directeur-Délégué du PNMBA :

Suite au départ de Mme Mélina ROTH et après la phase de recrutement organisée entre septembre et novembre 2022, l'OFB (Office Français de la Biodiversité) a proposé pour avis du Conseil de Gestion la candidature de M. Franck MAZEAS comme nouveau Directeur-Délégué du PNMBA.

Le Conseil de Gestion a donné un avis favorable aussi **M. MAZEAS est désormais le nouveau Directeur-Délégué du PNMBA.**

##### Délibérations sur les Avis :

- AVIS CONFORME pour les travaux proposés sur le Port du Bétey avec recommandations.
- Saisine du PNMBA dans le cadre de l'Enquête Administrative n° 04-2022 portant sur 61 demandes d'AECM (Autorisations d'Exploitation de Cultures Marines) pour des concessions situées dans le PNMBA dont 8 au sein de la ZIO (Zones d'Implantations Ostréicoles) de la RNN-Arguin : Avis FAVORABLES pour les 61 demandes.
- 5 demandes de renouvellement d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour des perrés de défense contre la mer de la Pointe de Lège Cap Ferret : 5 avis FAVORABLES. La quasi-totalité des riverains des 44 hectares ont une AOT.
- **Avis consultatif sur le Projet de PLAN DE GESTION de la RNN du Banc d'Arguin présenté par la SEPANSO, gestionnaire de la RNN : Avis DEFAVORABLE de PALCF (voir focus ci-après en section C)**

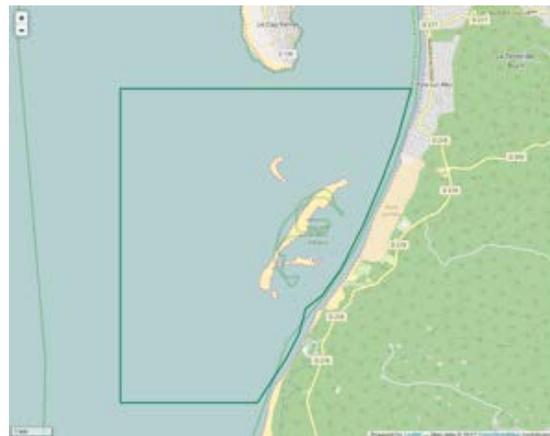
## C| Avis DÉFAVORABLE de PALCF sur le PLAN DE GESTION de la RNN du banc d'Arguin :

### C1| Quelques rappels :

Le dossier RNN du Banc d'Arguin a été évoqué régulièrement dans nos précédents bulletins (N° 88, 94, 96 et 97). Il y a été rappelé le contexte depuis la création de la RNN-Arguin et pourquoi ce projet de PLAN DE GESTION était attendu avec tant d'impatience.

**Création de la RNN du Banc d'Arguin :** La RNN a été créée le 19 novembre 1972 par Arrêté ministériel. Elle couvre alors 2600 ha comprenant les bancs de sable qui se forment à l'embouchure du Bassin d'Arcachon ainsi que l'espace marin inclus dans un périmètre d'1 mille nautique autour de ces bancs. Par Décret du 10 mai 2017, la surface de la RNN a été étendue à 4360 ha, englobant désormais le Banc du Toulinguet.

Enfin, par arrêté du 13 juin 2019, des zones de protection intégrale (ZPI) ont été créées au sein de la RNN du Banc d'Arguin. L'accès y est interdit afin de préserver les enjeux de la biodiversité.



La RNN est gérée par la SEPANSO depuis 1972, dans le cadre d'une convention signée entre la SEPANSO et les services de l'Etat et un PLAN de GESTION fixe le Cadre stratégique dans lequel s'intègrent les actions menées par le gestionnaire sur une période de 15 années. Ce document officiel est élaboré par le gestionnaire et validé par les services de l'Etat. **Dans les faits, le Plan de gestion est attendu depuis 2006...soit depuis 15 années...**

### C2| Présentation initiale du projet de Plan de Gestion (le 3/12/2021) :

La première version du Projet a été présentée par la SEPANSO, pour Avis consultatif, au Conseil de Gestion du PNMBA du 3 décembre 2021.

A cette occasion, PALCF avait donné un avis défavorable en soulignant la nécessité : (i) de disposer de plus de temps pour analyser le projet, mais aussi (ii) de compléter la partie diagnostic par un vrai Bilan. De nombreuses interventions s'étaient succédées, la plupart dans le même sens que PALCF.

A l'issue du vote, le Comité de Gestion avait donné un AVIS DÉFAVORABLE (26 contre et 9 pour).

### C3| Nouvelle Présentation du projet de Plan de Gestion (le 1/12/2022) :

Le Projet révisé du Plan de Gestion a été présenté par la SEPANSO, à nouveau pour Avis consultatif, au Conseil de Gestion du PNMBA du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**PALCF a formulé, à nouveau, un AVIS DÉFAVORABLE sur ce projet.** Cet avis a été transmis sous la forme d'un message écrit adressé par E-mail, le 29/11/2022, par le représentant de PALCF (également vice-Pdt de PALCF) au Directeur-Délégué par interim du PNMBA, avec copie, notamment, au Sous-Préfet et à la représentante de la DDTM.

Vous lirez ci-après le contenu de ce message avec :

- une analyse du projet révisé du Plan de Gestion,
- quelques commentaires de fond qui vont au-delà du PG présenté,
- la conclusion et l'AVIS de PALCF.

..... **Début du message PALCF** .....

## **1- Analyse du projet de Plan de Gestion :**

Il est présenté en 3 parties : (1) Un bilan de la gestion sur la période 2002-2022, (2) Un diagnostic de l'état des lieux et (3) un programme de l'ensemble des opérations prévues pour les 10 prochaines années.

### **1.1- Le Bilan de la gestion sur la période 2002-2022 :**

L'absence de tout bilan de la gestion de la RNN par la SEPANSO depuis sa création, depuis 1972, était très regrettable. PALCF, avec d'autres membres du PNMBA, avait souligné ce point, le 3/12/2021, lorsque le projet initial de PG a été présenté au Conseil de Gestion du PNMBA pour validation. Cette remarque a été prise en compte par la SEPANSO et on ne peut que se réjouir du fait que le projet révisé s'appuie maintenant sur un bilan. On notera cependant que ce bilan ne couvre que les 20 dernières années alors que la SEPANSO est le gestionnaire de la RNN depuis 50 ans. Quelques mots sur ce bilan :

- La justification « première » de la création de la RNN-Arguin, en 1972, était de protéger, sur le site, la reproduction de la colonie de Sterne Caugek. Force est de constater, aujourd'hui, que **l'échec est patent avec une reproduction qui a tendanciellement baissé depuis 1992 pour atteindre le niveau zéro en 2022...** Nous n'insisterons pas davantage sur cet échec. Nous rappellerons seulement que notre association PALCF avait donné, en février 2020, un avis défavorable sur le « Projet d'effarouchement ou destruction des milans noirs et de différentes espèces de goélands, sur la RNN pour y sécuriser la reproduction de la Sterne Caugek » présenté par la SEPANSO. Nos arguments étaient les suivants :
  - Même si la Sterne Caugek est aujourd'hui objectivement perturbée dans sa reproduction par les actions de prédation des Milans noirs et des Goélands, au sein de la RNN du banc d'Arguin, il convient de souligner que cette population, protégée, n'est pas menacée au plan national. Le suivi de la reproduction et de la prédation doit donc être effectué à une échelle géographique plus large englobant à minima le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et éventuellement au-delà.
  - Besoin de plus d'humilité face à l'ambition de vouloir gérer les phénomènes de prédation inter-espèces.
  - Au niveau de la RNN, la priorité doit rester la protection du site et de son environnement et l'étude de sa biodiversité.
  - **La situation actuelle, avec notamment le développement de colonies de Sterne Caugek sur d'autres sites du littoral atlantique (cf. page 6 du Bilan et page 82 du diagnostic), montre que notre avis défavorable était pertinent.**
- En termes d'amélioration de connaissances et de production scientifique, après 50 années de gestion exclusive de la RNN, **nous considérons que la production scientifique, issue de ce site remarquable, en dehors des très nombreux inventaires, est globalement pauvre en termes de résultats de recherche.** Ce point est d'ailleurs confirmé par la SEPANSO, en page 108 du diagnostic, qui souligne le « manque d'implication dans des programmes de recherche et la nécessité de monter, dans l'avenir, davantage de partenariats scientifiques ».

### **1.2- Partie A : Diagnostic/état des lieux :**

Beaucoup d'informations dans cette partie A qui traite de nombreux thèmes comme la biodiversité, l'évolution géomorphologique du Banc d'Arguin, le suivi des activités humaines, le suivi scientifique, etc. Nos principaux commentaires portent sur deux points :

- **Activités humaines (ostréiculture, pêche professionnelle, pêche de loisir, fréquentation)** : la difficulté de collecter des données est rappelée plusieurs fois avec comme résultat **beaucoup d'analyses qualitatives mais trop peu d'éléments quantitatifs** notamment en termes d'interactions entre telle ou telle activité humaine et la faune ou la flore présentes sur le site. Ce constat est regrettable car les données quantitatives et mesurées sont des éléments importants pour justifier la pertinence de certaines mesures de gestion.
- **L'avenir du Banc d'Arguin** : il faut rappeler que le Banc d'Arguin n'est qu'un des éléments au sein d'un site naturel regroupant «le système des passes du Bassin d'Arcachon, la dune du Pilat et la forêt domaniale de la Teste», lequel fait figure de rareté au niveau international avec un intérêt patrimonial fort (cf. inventaire national du patrimoine géologique). Le banc d'Arguin y subit des évolutions très rapides et **il aurait semble-t-il vocation à disparaître prochainement, à l'échéance 2030 !** (cf. page 42), tandis que d'autres bancs de sable naissants pourraient eux se développer. **Cette évolution d'un site, qui reste donc un élément conjoncturel, pourrait amener à relativiser certains enjeux...**

### **1.3• Partie B : Plan de Gestion / Définition des enjeux et programme d'actions :**

Cette partie se résume à la présentation d'une arborescence déclinant successivement les enjeux, les objectifs à long terme, les objectifs opérationnels à 10 ans (correspondant théoriquement à la durée du Plan de Gestion) et les opérations/actions de gestion correspondantes planifiées pour les 3-5 prochaines années à venir. Cette présentation nous amène à formuler 2 commentaires :

- L'arborescence conduit à proposer 91 actions pour les 3-5 prochaines années ! Les tableaux correspondants présentés nous apparaissent comme le résultat d'un exercice intellectuel détaillé mais certainement pas comme un outil opérationnel permettant un réel suivi. En clair, nous aurions préféré une approche plus simple et plus opérationnelle avec quelques opérations majeures, dont la justification s'appuierait sur les résultats du Bilan 2002-2022 et qui pourraient faire l'objet d'un suivi rigoureux quant à l'atteinte des objectifs attendus, avec les indicateurs correspondants.
- Les indicateurs : La proposition de mettre en place des indicateurs d'atteinte des objectifs nous paraît être la seule véritable innovation et on ne peut qu'adhérer à cette proposition. On note cependant qu'il aura fallu attendre 50 ans pour proposer le principe d'indicateurs susceptibles de vérifier la pertinence et l'efficacité des mesures proposées...

### **2• Quelques commentaires de fond :**

- Mission de gestionnaire de la RNN-Arguin : le gestionnaire actuel de la RNN est mandaté par les autorités publiques depuis maintenant 50 ans, semble-t-il sans interruption. Sauf erreur de notre part, ce mandat de gestion n'a jamais fait l'objet d'un AUDIT externe portant notamment, sans être exhaustif, sur la gestion scientifique, la gestion opérationnelle, l'atteinte des objectifs annoncés et la gestion financière. Cette situation est regrettable et le bon sens voudrait qu'un tel audit externe et indépendant soit légitimement demandé et financé par les services compétents de l'Etat.
- Un mandat apparemment exclusif : en cohérence avec le commentaire précédent, après 50 ans, il semblerait normal que l'offre scientifique et financière du gestionnaire actuel soit confrontée avec celles d'autres organismes ou ONG par le biais d'une procédure d'appel d'offres, avec une fréquence adaptée aux spécificités du domaine considéré, par exemple tous les 20 ans.

### 3- En conclusion :

Compte tenu des commentaires et réserves présentées ci-dessus, nous donnons un avis défavorable au projet de Plan de Gestion qui nous est soumis.

De plus, nous souhaitons que le travail réalisé depuis 50 ans fasse l'objet d'un audit externe et indépendant portant notamment sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs annoncés, la gestion, le coût financier de cette opération et l'éventuelle redéfinition des objectifs si on considère que la priorité doit rester la protection du site et de son environnement et l'étude de sa biodiversité.

..... **Fin du message PALCF** .....

### Résultat du vote du 1<sup>er</sup> décembre 2022, à l'issue des discussions au sein du Conseil de Gestion :

26 voix favorables, 16 défavorables et 6 abstentions. Le Conseil de Gestion a donc formulé un Avis Favorable.

**Un dossier qui sera suivi avec attention par PALCF car nous considérons que notre demande d'un AUDIT EXTERNE & INDÉPENDANT reste pertinente.**

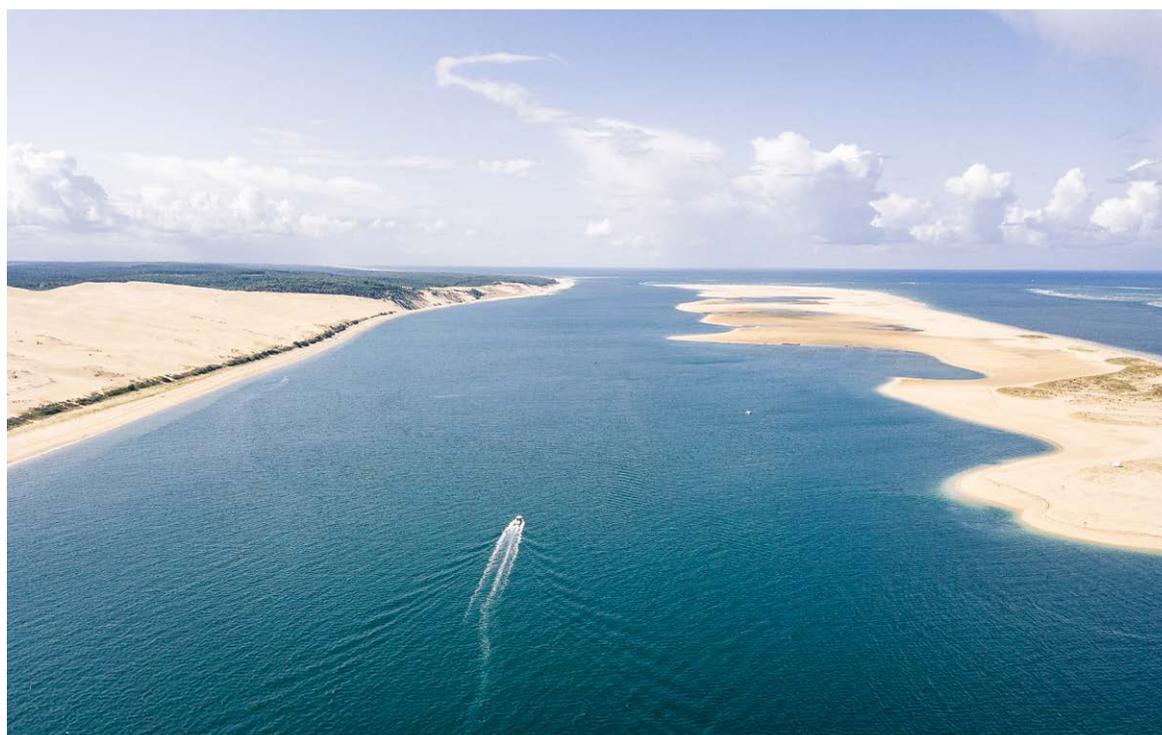


Photo Ferdinand Hartmann

*PALCF est impliqué dans le suivi de ce dossier très important et à ce titre nous informons régulièrement nos membres de son évolution. Le présent article fait suite à ceux publiés dans les précédents bulletins n° 95 de janvier 2021 et n° 96 de juillet 2021 (Philippe LEMERCIER).*

### 1 | Contexte et justification de la révision du PPRL de Lège Cap Ferret :

La Commune de Lège Cap Ferret (LCF) est couverte par un PPRL portant sur les aléas de migration dunaire et de recul du trait de côte depuis 2001. Un PPRL a pour objectif principal d'identifier les risques prévisibles constituant une menace pour la population et les biens. Une révision devient nécessaire dès lors que la prévision des risques peut être modifiée par de nouvelles connaissances sur les aléas ou par une modification importante du milieu depuis la mise en place du PPRL initial.

Ces deux points pouvaient justifier à eux seuls la révision du PPRL de LCF de 2001. Cependant, d'autres éléments militaient également pour cette révision :

- Le PPR-SM (Submersion Marine), portant sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon a été approuvé en 2019. Les aléas liés à la submersion marine et ceux à l'érosion étant intrinsèquement liés, il était cohérent de réviser les deux PPR approximativement en même temps.
- Un nouveau guide méthodologique a été publié en 2014 fixant un nouveau cahier des charges pour l'élaboration d'un PPRL.
- Et enfin, le PPRL de 2001 ne couvrait pas la totalité du littoral de la commune de LCF, notamment la façade interne au nord de Bélisaire.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé, par arrêté préfectoral du 12 février 2019, de réviser ce PPRL. Cette révision devrait entraîner une adaptation et une modification du zonage réglementaire concernant notamment le classement en zone dite « inconstructible ». Il représente donc un enjeu majeur.

### 2 | Rappel sur la Méthodologie suivie, calendrier principaux acteurs :

La révision du PPRL est menée par le bureau d'études CREOCEAN pour le compte de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Risques et Gestion de Crise). Les principaux acteurs sont notamment :

- L'Etat qui prescrit la révision et instruit le dossier (via la DDTM), le BRGM qui assiste techniquement les services de l'Etat et contrôle la qualité des études, CREOCEAN qui conduit les études d'aléas et produit les documents, un Groupe de Travail spécifique pour les analyses sur l'aléa Migration dunaire.
- Le **CoCoAs** (Comité de Concertation et d'Association) qui comprend une trentaine de membres avec des représentants de l'Etat (Préfecture et DDTM), de la Mairie, des Collectivités (Région et Département), du Parc naturel Marin, des acteurs économiques du territoire et des associations locales **dont PALCF**. Il est chargé du suivi de la procédure de révision du PPRL et se réunit à l'occasion de chaque phase importante.

La méthodologie suivie comprend 5 phases (cf. tableau ci-contre) d'analyse des études, de méthodologie, d'explication, de production, puis de finalisation des documents cartographiques. L'opération a commencé début 2019 (arrêté préfectoral de février 2019) et elle devrait s'étaler théoriquement jusqu'à fin 2024-2025.



## Les réunions du CoCoAs :

- 1<sup>ère</sup> réunion le **4 avril 2019** dans le cadre de la préparation de cette révision.
- 2<sup>ème</sup> réunion le **8 juillet 2020** (cf. notre article dans le **bulletin n° 95**), sachant que le Bureau d'études en charge du dossier, CREOCEAN, a été retenu en novembre 2019 et que l'opération a été officiellement lancée en janvier 2020.
- 3<sup>ème</sup> réunion le **25 mai 2021** (cf. notre article dans le bulletin n° 96) à l'issue de la Phase 1 qui visait à une compréhension la plus compétente possible du fonctionnement du littoral (évolution du trait de côte et migration dunaire). A cette occasion, CREOCEAN a fait une présentation orale détaillée du travail réalisé et des premières conclusions. Un rapport technique complet de cette Phase 1 (Rapport et annexes) a ensuite été rédigé et diffusé, en juin 2022, auprès des membres du CoCoAs, pour avis et commentaires.
- 4<sup>ème</sup> réunion le **22 novembre 2022** (cf. le présent article dans le **bulletin n° 99**) qui a permis de nombreux échanges sur :
  - Le **Rapport de Phase 1**,
  - L'état d'avancement des travaux de la Phase 2 (scenarii d'aléas),
  - Calendrier de la suite de la procédure.

Un compte-rendu officiel de cette réunion du CoCoAs du 22 novembre sera disponible prochainement. Il sera relayé dans un prochain bulletin.

Il nous a cependant semblé utile et opportun de consacrer **le présent article à une présentation synthétique du travail réalisé par CREOCEAN dans le cadre de cette PHASE 1**, à savoir : Rassembler et analyser les connaissances existantes sur le fonctionnement hydro-sédimentaire du Bassin et du littoral de la Commune de LEGE CAP FERRET.

## **3 | Synthèse et commentaires PALCF sur RAPPORT PHASE 1 :**



Le travail réalisé par CREOCEAN porte sur la compilation de 45 références/documents qui constituent le socle de connaissances sur le fonctionnement hydro-sédimentaires du Cap Ferret. Certaines sont antérieures au PPRL de 2001, d'autres postérieures. Ce travail bibliographique a été complété par différents entretiens et échanges, dont une visioconférence avec des responsables de PALCF. CREOCEAN a réalisé pour cette première étape un très gros travail que l'on peut considérer comme objectif et de qualité.

Ce travail montre que des divergences existent entre les études sur de nombreux points comme les valeurs des taux de recul, l'interprétation des phénomènes observés ou les hypothèses d'évolution future. Par contre, elles s'accordent toutes sur l'érosion qui menace les trois secteurs littoraux de la commune : la façade océanique, la Pointe et la façade interne.

### **3.1 | La façade océanique :**

#### **- Mobilité sédimentaire sur la façade océanique**

La dérive littorale dominante est globalement orientée du Nord vers le Sud. A la limite nord de la commune, environ 200 000 m<sup>3</sup> de sable entrent dans le système sédimentaire chaque année. Cette capacité de transport de la dérive littorale augmente vers le sud, à mesure que l'on se rapproche de l'embouchure, pour atteindre 600 000 à 700 000 m<sup>3</sup>/an à la Pointe. En exportant vers l'embouchure plus de sable qu'elle n'en reçoit depuis sa frontière nord, la façade océanique serait en déficit sédimentaire induisant une érosion chronique à cette échelle.

### - Une migration dunaire peu documentée

L'histoire de la façade océanique est marquée par les grands travaux de fixation des dunes au cours des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles pour lutter contre l'ensablement des terres sous l'effet du vent. A la fin du 19<sup>ème</sup>, ces travaux ont abouti au modelage d'un cordon « bordier » qui constitue un véritable rempart à l'ensablement des boisements artificiels.

Les conflits de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle ont éloigné l'intérêt des administrations d'Etat pour les dunes et leur entretien et celui-ci n'a repris que dans les années 60 avec la reprise de contrôle par l'ONF. A cette époque, faute d'entretien pendant plusieurs décennies, les dunes atlantiques ont perdu leur régularité calibrée par les ingénieurs du siècle précédent.

Aujourd'hui, l'intégralité des dunes de la façade océanique est contrôlée par l'ONF et les mouvements d'ensemble de la dune vers l'intérieur ne sont plus observés, sauf instabilités locales observées à l'occasion de tempêtes. L'étude SOGREA de 1995 est la seule qui propose des taux de migration dunaire sur la façade entre 1985 et 1994 avec 0-1 m/an dans le nord de la commune et jusqu'à 14 m/an à proximité de l'embouchure.

Les deux derniers siècles ont montré les évolutions possibles des dunes sans intervention humaine. Leur instabilité potentielle est d'autant plus grande que leur fixation est artificielle et les rend plus sensibles aux phénomènes d'érosion par l'océan.

### - Le recul du trait de côte augmente à proximité de l'embouchure

La tendance érosive fait consensus et elle est bien documentée sur la façade. Dans le nord on observe des taux de recul d'environ 1 m/an qui atteignent parfois, plus au sud, 5 m/an.

Malgré des taux de recul faibles, la partie nord de la commune reste un secteur très dynamique. Une tempête peut entraîner un recul important mais le secteur fait preuve d'une résilience plus importante qu'au sud. En effet, à l'inverse, l'impact d'une tempête au sud de la façade semble avoir des conséquences plus durables sur le retrait de côte. Cette résilience plus importante de la façade nord pourrait s'expliquer par la dérive littorale moins importante, des dunes plus larges et un environnement plus préservé. Au sud, une dérive littorale plus importante et la proximité de l'embouchure favorisent des mouvements sableux complexes et importants au détriment de la résilience naturelle.

## 3.2| La Pointe du Cap Ferret :

Les maîtres-mots sont **complexité et incertitudes**.

Le secteur de la Pointe est caractérisé par un fonctionnement hydro-sédimentaire complexe en interaction avec les barres de déferlement provenant de la façade océanique et les dynamiques des chenaux de marée et des passes de l'embouchure, eux-mêmes dépendants de la dynamique des chenaux de l'embouchure interne et de l'intérieur du Bassin.

De plus, pour complexifier encore davantage, il conviendrait de prendre en compte l'évolution de « forçages » que sont l'élévation du niveau de la mer et les modifications internes du système directement par l'homme.

### - Le recul actuel de la Pointe

Depuis le dernier allongement maximal de la Pointe atteint en 1972, le Cap-Ferret ne cesse de s'éroder. Il a été très rapide dans un premier temps (41 m/an jusque dans les années 80) puis il a largement ralenti jusqu'en 1996 (11 m/an). Il évolue peu depuis 2004. Dans ce secteur, la dune qui fait tampon entre l'océan et les



habitations est très étroite (dune « amoindrie »). La stratégie de protection basée sur des rechargements en sable d'entretien et d'urgence est effective à court terme mais elle ne permet pas d'enrayer la dynamique érosive.

La construction du musoir de B. Bartherotte dans les années 90 a contribué à favoriser le captage d'une partie du sable transporté par la dérive littorale avant qu'il n'atteigne les chenaux de l'embouchure. Une partie de ce sable capté est remonté mécaniquement en haut de plage entraînant ainsi une accrétion artificielle.

## - Mécanismes et hypothèses d'évolution future

On rappelle que depuis l'initialisation de la phase de recul des années 70, l'intensité de l'érosion a diminué. En raison de choix de gestion des sédiments : rechargement, remontée mécanique du sable en haut de plage, stabilisation de la largeur de la plage par le musoir de B. Bartherotte, l'érosion a été certes réduite mais la pression érosive semble se maintenir. Ce dernier point est très important, en particulier dans le cadre de la préparation d'un PPRL qui doit privilégier les tendances à long terme.

Une première hypothèse d'évolution défend que la configuration des passes de l'embouchure joue un rôle sur les phases d'accrétion ou d'érosion de la Pointe (une configuration à une passe favoriserait une accrétion tandis qu'une configuration à deux passes favoriserait son érosion). Cette hypothèse n'est cependant pas entièrement satisfaisante car certaines phases d'allongement de la Pointe ont eu lieu lors de configurations à deux passes.

Une seconde hypothèse relie l'alternance entre les phases d'avancée et de recul du Cap avec les variations de l'élévation du niveau marin et du climat de vagues dans l'Atlantique nord. En fait la corrélation est bonne avec le ralentissement d'élévation du niveau de la mer mais elle est plus discutable avec les variations de l'énergie des vagues.

Il semble acquis qu'il existe un lien entre le cycle des passes et la capacité d'allongement de la Pointe. Cependant, ce cycle est lui-même conditionné par la dynamique des chenaux de l'embouchure interne et de l'intérieur du Bassin, laquelle est peu étudiée. L'étude universitaire ARCADE, actuellement menée sous l'égide du Parc Naturel Marin, pourrait éventuellement apporter quelques réponses.

En conclusion de ces différentes considérations, de grandes incertitudes demeurent sur l'évolution de l'embouchure, et a fortiori du Cap Ferret, face à l'élévation du niveau de la mer, notamment dans un contexte où les interventions humaines contraignent l'évolution naturelle du milieu.

## 3.3| La façade interne :

La façade interne est presque entièrement artificialisée. Elle est divisée en trois secteurs en fonction des dynamiques observées et de la proximité du rivage avec les chenaux de marée (Piquey et Ferret) :

- Vers le nord, les chenaux sont de dimension réduite et les estrans sont larges, entraînant une « stabilité » du rivage.
- Vers le sud, la proximité du chenal du Piquey, le découpage de la côte et les interventions humaines inégales induisent un fonctionnement hydro-sédimentaire très hétérogène avec des secteurs où l'érosion et la dynamique sédimentaire sont difficiles à appréhender. En terme d'études, ces deux secteurs sont relativement peu documentés.
- A partir de Bélisaire, les chenaux du Piquey et du Teychan convergent dans le chenal du Ferret qui longe la façade interne jusqu'à la Pointe. La proximité du chenal expose le rivage à une érosion forte. Ce secteur est très documenté et les mécanismes d'évolution font débat.

Le SIBA réalise chaque année des rechargements en sable ponctuels et localisés, opérations aujourd'hui essentielles, notamment au Mimbeau, pour garantir une stabilité sédimentaire du système, même si artificielle.

### - Evolution des chenaux de marée

D'après plusieurs études, le Bassin d'Arcachon aurait tendance à se vider de ses sédiments au profit de son embouchure (au moins depuis 1865). Cette évolution se traduit par une simplification du réseau de chenaux au profit des chenaux principaux comme ceux du Teychan, de Piquey et du Ferret qui s'approfondissent. Deux phénomènes en découlent qui induisent une migration vers l'Ouest du chenal du Ferret :

- La convergence des chenaux accentue la concentration des courants, notamment lors de la vidange avec le Teychan qui déverse aujourd'hui les 2/3 du volume oscillant. Compte tenu de cette prédominance du Teychan (elle semble avoir débuté au 18<sup>ème</sup> siècle) et de son angle avec la façade interne, il induit un déplacement vers l'ouest du chenal du Ferret.
- En parallèle, les chenaux de l'embouchure interne sont influencés par la migration vers le sud des passes de l'embouchure externe avec influence dominante du flot à l'Est et du jusant à l'Ouest. Ce mouvement d'ensemble tendrait à contraindre le chenal du Ferret à migrer vers l'Ouest.

Si cette migration vers l'Ouest du chenal du Ferret est identifiée depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, aucune étude ne permet aujourd'hui d'identifier clairement l'origine de cette évolution. Cependant, dans les faits, c'est de cette migration que découle la lutte contre l'érosion sur cette partie de la façade interne, en particulier au sud de Bélisaire .

### - Impacts de la migration du chenal du Ferret

La flèche du Mimbeau a toujours été très mobile depuis sa formation dans la seconde partie du 19<sup>ème</sup> siècle, initialement enracinée à la Pointe du Cap Ferret. Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, les contraintes hydrauliques du chenal du Ferret et le mouvement sédimentaire de l'ensemble de l'embouchure ont contribué à contraindre le déplacement du Mimbeau vers l'ouest et la flèche a été progressivement déconnectée de la Pointe.

La migration du chenal du Ferret s'est poursuivie au 20<sup>ème</sup> siècle et a fini par menacer les installations humaines. A partir des années 50, la construction des ouvrages de défense pour protéger la façade interne de cette érosion a figé le trait de côte empêchant le canal de migrer davantage, avec pour conséquence la disparition des plages et de l'estran au niveau du chenal et du Mimbeau. La contribution des ouvrages de défense dans le recul du Mimbeau ne fait pas consensus, le déplacement de la flèche ayant toujours existé depuis sa formation : les processus à l'origine de ce déplacement semblent avoir débuté avant la construction des ouvrages et se poursuivre encore aujourd'hui.

En conséquence, de grandes incertitudes demeurent quant à l'évolution possible de la façade interne de la Pointe à Bélisaire en l'absence de la construction des ouvrages de défense dans la zone.

### - Formation des fosses et instabilité des ouvrages de défense

Depuis les années 1980, l'endurcissement de la façade orientale du Cap Ferret empêche la migration du chenal vers l'ouest. Le chenal s'est creusé et trois fosses se sont formées au droit de la Pointe, d'Hortense et du Mimbeau contre des points durs qui reposent sur le fond du chenal.

L'approfondissement et l'élargissement des fosses ainsi que l'accentuation de la pente du talus de la rive ouest du chenal du Ferret menacent aujourd'hui l'intégrité et la stabilité des ouvrages de défense. Le danger est d'autant plus imminent et imprévisible pour les ouvrages qui ne reposent pas sur le fond du chenal, comme l'ont montré les effondrements récents de 2013-2014.

Le suivi de l'évolution des fosses, de l'état des ouvrages et des pentes des talus instables constitue un ensemble de données essentiel pour appréhender l'évolution future de cette façade.

### - Hypothèses d'évolution future au sud de Bélisaire

En l'absence des ouvrages et de toute intervention humaine, la migration du chenal du Ferret pourrait se poursuivre vers l'ouest, jusqu'à trouver un point d'équilibre. L'élévation du niveau de la mer contribuera à accentuer les courants dans les chenaux de marée dans une configuration qui semble peu évoluer depuis

# de Lège Cap Ferret

au moins un siècle. Ainsi, tant que l'organisation actuelle des chenaux entre le Teychan, le Piquey et le Ferret se maintient et tant que les ouvrages parviendront à contenir la migration du chenal du Ferret, le risque de recul du trait de côte demeurera à minima le même.

L'évolution du chenal du Ferret est également dépendante de l'évolution de l'embouchure et du cycle des passes. Une évolution différente à ce niveau pourrait infléchir un axe différent au chenal du Ferret et inverser ainsi le facteur principal à l'origine de l'érosion sur la face interne du Cap Ferret.

## - Hypothèses d'évolution future au nord de Bélisaire

Peu d'informations sont disponibles sur le fonctionnement hydro-sédimentaire entre Bélisaire et le fond du Bassin d'Arcachon. De plus, l'aléa de recul du trait de côte au nord de Bélisaire n'est pas traité dans le PPRL de 2001. Le risque d'érosion attendu sur cette façade s'affaiblit graduellement vers le nord en raison de l'éloignement progressif des principaux chenaux de marée et des faibles profondeurs qui atténuent l'énergie des vagues, même à marée haute.

Certains secteurs « prioritaires » sont cependant identifiés où l'inefficacité des épis en place est soulignée compte tenu d'un transit littoral plus intense ou d'une largeur de plage insuffisante.

**NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DE LA SUITE QUI SERA PROCHAINEMENT  
DONNÉE À CE DOSSIER PPRL AVEC NOTAMMENT L'ÉLABORATION DES  
SCENARII D'ALEAS QUI SERONT PROPOSÉS POUR LE «RECUIL DU TRAIT DE  
CÔTE» ET LA «MIGRATION DUNAIRE».**



Photo prise début janvier 2023 par Alain Argelas

## **TÉLÉTHON :**

### **MARCHE SOLIDAIRE ET CONCERT DE PASCAL OBISPO**

Initiative de Pascal Obispo, enfant du pays, et de son copain d'enfance, Alain Pinchedez, adjoint au maire, chargé des Associations et du Handicap. Chaque étape a été retransmise à la télévision, quelquefois en direct. Plus de 600 personnes étaient au départ, place de l'Hôtel de ville de Lège, pour une marche solidaire jusqu'au Cap Ferret en plusieurs étapes : le foyer Alice Girou, le club nautique de Claouey, Le Canon, la chapelle de la Villa algérienne pour arriver plage du Mimbeau où Pascal Obispo a chanté devant plus de 2 000 spectateurs payants au profit du Téléthon. Moment d'émotion quand Pascal a chanté « Tombé pour elle » avec une chorale d'enfants de la Presqu'île et des pensionnaires du Foyer Alice Girou en direct sur France avec plusieurs chorales en France.

Ce fut une formidable journée de solidarité qui a permis à certains de découvrir les charmes de la Presqu'île hors saison.

## **DÉFENSE DE LA POINTE :**

Après l'Assemblée Générale, l'Association de Défense de La pointe a présenté la méthode de réensablement des propriétés de Benoit Bartherotte et du Conservatoire du Littoral à partir du sable de la dérive littorale. Les efforts ont continué après les premières tempêtes de novembre 2022. On a constaté alors que La Pointe avait perdu 18 mètres après un engraissement de 120 mètres les deux années précédentes. Par contre, l'érosion de la côte océane, de la Pointe à la plage de l'Horizon, continue et inquiète car aucune solution de protection, s'il y en a une, n'est arrêtée.

## **RISQUES INCENDIES :**

Après le terrible incendie qui a ravagé 7 000 hectares dans la Forêt Usagère, la Forêt Domaniale et la Forêt Privée de La Teste-de-Buch, mais aussi les campings de la Dune, chacun s'est posé la question et « si cela arrivait sur la Presqu'île ? ». Il y a été en partie répondu, lors de l'Assemblée Générale du 12 août, par le Maire, le représentant des Pompiers et le Directeur de l'Office National des Forêts. Un conseil municipal exceptionnel s'est ensuite tenu avec la nomination d'un conseiller municipal spécial, Luc Arsonnaud. Il a été rappelé le dispositif de prévention mis en place par la DFCI – Défense de la Forêt Contre l'Incendie : travaux d'entretien des pistes forestières et des pare-feux, mise en place et entretien des stations de pompage, signalétique, la présence de 2 casernes de pompiers avec un important matériel spécifique de lutte contre les incendies de forêts, les exercices réguliers au niveau du Bassin, un dispositif clair de commandement en cas de départ d'un incendie : rôle de la Gendarmerie et du SDIS – service départemental de lutte contre l'incendie-. Ensuite, l'Obligation Légale de Débroussaillage pour les particuliers pour les riverains de la Forêt -OLD- mise en place en 2021 est strictement contrôlée. On l'a vu lors du départ violent de l'incendie d'Arès qui a pu être rapidement maîtrisé grâce à la mobilisation instantanée des moyens aériens. Cela n'avait pas été le cas en août 1937 où le feu avait pris à Claouey et s'était étendu sur 14 km menaçant les villages de Claouey, Piquey et Le Canon, pour s'arrêter au bout de 3 jours suite à un très violent orage qui avait duré toute la nuit.

## **AU REVOIR PIERRE MALRIEUX :**

Le célèbre peintre ferret-capien nous a quittés à l'âge de 102 ans. Après avoir conquis le titre de champion du monde de la coiffure, Pierre s'était installé au Cap Ferret. Il s'était consacré à sa passion, la peinture avec le soutien de sa muse, son épouse. Il laisse une œuvre considérable, pleine de couleurs. Il a fait don de nombreuses œuvres à la commune. Membre de l'Académie du Bassin, son souvenir restera dans la mémoire de chacun d'entre nous.

## QUALITÉ DES EAUX OSTRÉICOLES DU BASSIN

Plus de 300 personnes ont participé au palais des Congrès d'Arcachon, à la restitution par le SIBA du « profil de vulnérabilité conchylicole des eaux du Bassin ». Cette étude avait été initiée par l'Etat en juillet 2021. Tout le monde était là pour rendre compte des travaux ou entendre les conclusions : Sous-Préfet-Président du SIBA-DDTM-Président du Parc Naturel Marin – Conseil Régional - Agence de l'Eau et bien sûr, la Section Régionale Conchylicole...des acteurs économiques et associatifs étaient présents .PALCF était là.

Aucun bassin ostréicole n'est aussi scruté et analysé. On a eu confirmation de la qualité des eaux ostréicoles du Bassin puisque « l'on mange directement les huîtres issues du milieu, ce qui est rare. La salubrité des eaux est classée A, sauf de très rares exceptions » selon Olivier Laban.

Il faut continuer le travail de prévention et surveillance pour garder cette qualité et parer à tout incident. MANGER DES HUÎTRES D'ARCACHON-CAP FERRET SANS MODÉRATION

## BANC D'ARGUIN : LE BANC BOUGE

Déjà, avant cet été, on avait constaté une importante régression et un abaissement du niveau au sud. A l'occasion des premières tempêtes, le banc a été submergé par la houle et cela a causé d'importants dégâts à plusieurs parcs à huîtres. Les ostréiculteurs ont très rapidement évacué les « chantiers » renversés. Faudra-t-il déplacer les parcs ou les emplacements actuels sont-ils encore opérationnels ? Le Banc d'Arguin s'amointrit ce qui expose gravement la côte sud et continue de provoquer une très importante érosion; Quel système sera en place dans quelques années. On attend beaucoup du programme de recherche ARCADE, et d'abord les premiers résultats. Actuellement, c'est la grande incertitude. Le banc d'Arguin existera-t-il encore sans quelques années?

## LA PASSERELLE DES PRÉS SALÉS ENTRE ARÈS ET LÈGE ENFIN OPÉRATIONNELLE

La tempête Klaus, en 2009 l'avait emporté la passerelle en bois. Après une réparation provisoire, elle a été interdite, après la tempête Xynthia, pour raison de sécurité. Il a fallu plusieurs années pour mettre au point et construire le nouvel ouvrage. Les éléments ont été apportés par bateau. Le résultat est magnifique. La passerelle, qui s'inspire du style Eiffel, enjambe le chenal de sortie du canal des Etangs. Elle permet aux amoureux de la Réserve Naturelle Nationale – le plus haut degré de protection en Europe –, de profiter pleinement de ce site exceptionnel et à l'Association CAPTERMER et au Guide Naturaliste d'Arès d'assurer leurs missions d'éducation à l'environnement. Le budget total de 250 000 euros a été porté par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conservatoire du Littoral et les deux communes. BRAVO.

## UN REQUIN DANS UN PARC OSTRÉICOLE

Que ne fut pas la surprise d'un ostréiculteur gujanais de découvrir un requin « peau bleue » de 2,5 mètres de long, coincé à marée descendante dans son parc en face de la chapelle de la Villa Algérienne. Il l'a « tiré » de ce mauvais pas et remis à flot. L'information a fait le « Buzz » au plan national grâce à une vidéo.



## CAP FERRET MUSIC OPEN - 9<sup>ÈME</sup> ÉDITION SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 FÉVRIER

Concours sur internet et sur place, concerts, auditions, scène ouverte régionale. Concerts : Polish Violin Duo avec Marta Gidaszewska et Robert Łaguniak, Prix d'Honneur Concours International Léopold Bellan 2020 en Musique de Chambre, Madlyn prix Espoir 2020 en accordéon et sélectionnée pour prodiges de France 2. Jurys : Raffi Besalyan (USA) Michael Vaiman (Allemagne) Eliane Lavail, Jean-Luc Camizuli, Rémi Guillard et Hélène Berger (France)

## CAP FERRET MUSIC FESTIVAL - 13<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU SAMEDI 8 AU SAMEDI 15 JUILLET 2023

- Sous la direction artistique d'Hélène Berger, fondatrice du festival, 7 concerts du soir, 7 concerts jeunes talents, 7 ateliers découvertes et 14 masterclasses publiques sur les 23 kilomètres de Presqu'île. Des podcasts sous la houlette de Stéphane Friederich, des films et des extras.
- Ouverture avec le grand concert au mimbeau le samedi 8, avec l'ensemble des artistes et professeurs du festival.
- 1 tête d'affiche française et plusieurs artistes passés par le Cap Ferret Music Open dont Marie-Andrée Bouchard Lesieur, nominée révélation des Victoires de la Musique 2022 et des lauréats communs avec la Fondation Gautier Capuçon pour la saison 2022-2023.
- Une ode à la renaissance de la forêt sous le talent chaleureux de la violoncelliste Olivia Gay, égérie de l'ONF, partenaire officiel, avec en ouverture une œuvre collaborative ouverte à tous les instrumentistes de tout âge de la région, sous la coordination de Céline Parisot (Viens avec ton instrument)
- Côté international, le grand retour ! Avec le divin baryton basse coréen Jae Won Kwak, lauréat de Osaka International Music Competition 2019
- Un final le 13 juillet ultra festif avec un duo de pianistes spécialistes du Boogie Woogie : sous réserve, le duo Carl Sonny Leyland (USA) et Lluís Coloma (Espagne)
- Lancement de l'OPBA, sur la lancée de la clôture de 2021 avec en tête de file le duo Mladen Tcholitch (conservatoire de Genève) et Prisca Benoit (CNSM de Paris)

## RÈGLEMENT DE LA COTISATION 2023

N'hésitez pas à régler au plus tôt votre cotisation par virement ou chèque bancaire afin de faciliter la gestion de l'association. Veuillez bien noter notre nouvelle adresse postale ainsi que les références bancaires inscrites ci-dessous. PRIVILÉGIEZ LE VIREMENT BANCAIRE.

### Appel aux adhérents

En cas de changement de vos coordonnées, nous vous remercions de compléter et nous envoyer par courriel, courrier ou à remettre lors de l'AG, le formulaire ci-dessous :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse principale : .....

Adresse secondaire : .....

Mail : .....

Tél. / Mobile : .....

### Appel de cotisation 2023

Vous pouvez régler par virement bancaire : PALCF IBAN : FR35 2004 1010 0100 3562 5S02229 BIC : PSSTFRPPBOR ou par chèque à l'ordre de l'Association Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret.

Membre adhérent (bulletin numérique) : ..... 15€

Membre adhérent (bulletin papier) : ..... 20€

**PALCF**

**BP 9**

**33950 Lège-Cap Ferret**  
**courriel : [contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr)**  
**site : [PALCF.fr](http://PALCF.fr)**

Association agréée par arrêté Préfectoral du 9 mars 1979



Protection  
Aménagement  
Lège Cap-Ferret

**BP 9**  
**33950 Lège-Cap Ferret**  
**courriel : [contact@palcf.fr](mailto:contact@palcf.fr)**  
**site internet : [PALCF.fr](http://PALCF.fr)**  
**réseaux sociaux : [qrcode/palcf](https://www.facebook.com/qrcode/palcf)**



Association agréée par arrêté Préfectoral du 9 mars 1979